La Doctrine de l'Unité

(titre originel : *al-Farâ'id al-Hisân*)

du shaykh Ibrâhîm al-Ya'qoubî

Traduction : A. Penot, A. Di Sanza

Alif éditions, Lyon 1999
ISBN 2-908087-18-9

Présentation

S'il est un procédé tout à fait classique dans le monde arabo-musulman, c'est bien celui qui consiste à présenter l'une des diverse "sciences islamiques" (*'ulûm islâmiyya*) sous la forme d'un résumé succint qui recevra dans un traité mieux élaboré un développement plus ou moins complexe. Ce commentaire du texte de base (*matn*) pourra à son tour recevoir un commentaire, si bien qu'on en arrivera rapidement à perdre de vue l'essentiel si l'on a pas pris soin au préalable de retenir le texte originel qui a servi de point de départ à toutes ces digressions ; c'est ce qui faisait dire non sans humour à certains *talaba* (étudiants en théologie islamique) : Quiconque retient les textes de base possède déjà sa matière (litt. : son art, *man hafiza al-mutûn nâla al-funûn*) ; et celui qui se contente de lire les commentaires ne possède rien (*wa man qara'a al-hawâshî, mâ hawâ shî*).

Les traités de théologie les plus élaborés se réfèrent donc tous de manière plus ou moins explicite à des résumés semblables à celui de la "Doctrine de l'Unité". Il ne faut donc pas mésestimer ce genre d'épîtres qui, en dépit de la simplicité de leur argumentation et de leur présentation, pourra toujours servir de base à des développements ultérieurs.

Il présente en outre l'avantage d'offrir en quelques grandes lignes une brève présentation du crédo élémentaire de l'Islam sunnite, tout en le positionnant par rapport à d'autres courants de pensée tels que les Mu'tazilites ou les Khawârij. Ne serait-ce qu'à ce titre, un semblable traité mérite d'être consulté.

L'éditeur

المدخل

الحَمْدُ لِلَّهِ الَّذي لاَ إِلَهَ غَيْرُهُ، وَلاَ مَعْبُودَ سِوَاهُ، وَأَشْهَدُ أَنْ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّه وَحْدَهُ لاَ شَرِيكَ لَهُ فِي مُلْكِه، وَلاَ وَزِيرَ وَلاَ صَاحِبَةَ وَلاَ شَبِيهَ وَلاَ نَظِيرَ. وَأَشْهَدُ أَنَّ سَيِّدَنا مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ، المُرْسَلُ رَحْمَةً لِلْعَالَمِينَ وَخَاتَمًا لِلنَّبِيِّينَ، صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَعَلَى آلِه وَصَحْبِه مَا شَعْشَعَ الإِيمَانُ فِي قُلُوبِ المُؤْمِنِينَ، وَسَلَّمَ تَسْلِيمًا كَثِيرًا.

أَمَّا بَعْدُ. فَيَقُولُ العَبْدُ الفَقِيرُ إِلَى مَوْلاَهُ الغَنِي إِبْرَاهِيمُ بْنُ إِسْمَاعِيلَ ابْنِ مُحَمَّد الصِّدِّيق بن مُحَمَّد الحَسَن بنِ مُحَمَّد العَرَبِي اليَعْقُوبِي الحسني عَامَلَهُ اللَّهُ تَعَالَى بِلُطْفِه الجَلِيِّ وَالخَفِيِّ:

هَذَا مَتْنٌ مُوجَزُ العِبَارَة كَثِيرُ النَّفْع فِي عِلْمِ التَّوْحِيد، جَعَلْتُهُ تُحْفَةً لِكُلِّ مُؤْمِنٍ يُرِيدُ أَنْ يَعْرِفَ عَقَائِدَ الإِسْلاَمِ، لِيَفُوزَ فِي جَنَّة الرِّضْوَان عِنْدَ رَبِّ الأَنَام، سَمَّيْتُهُ بِالفَرَائِد الحِسَان فِي عَقَائِد الإِيمَان. أَسْأَلُ اللَّهَ تَعَالَى أَنْ يَنْفَعَ بِهَا كَمَا يَشَاءُ إِنَّهُ سَمِيعٌ مُجِيبٌ.

INTRODUCTION

Louange à Dieu qui est tel qu' il n'y a pas d'autre dieu susceptible d'être adoré que Lui. J'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu, l'Unique sans associé dans Son royaume, sans ministre, ni compagnon, sans personne qui Lui ressemble ou qui Lui soit équivalent. J'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son messager, qui a été envoyé comme miséricorde pour les mondes et comme sceau de tous les prophètes ; que Dieu prie sur lui ainsi que sur sa famille, ses compagnons qui ont répandu la foi dans le cœur des croyants et qu'Il leur accorde la paix.

Le serviteur, l'indigent envers son Seigneur qui détient la richesse (ou la souveraineté) absolue, Ibrâhîm Ibn Ismâ'îl Ibn Muhammad al-Siddîq Ibn Muhammad al-Hassan Ibn Muhammad al-'Arabî al-Ya'qûbî al-Hassanî, que Dieu le traite avec Sa bienveillance manifeste et dissimulée, énonce ce que suit : voici un bref résumé, très profitable en matière de *Tawhîd*. J'en ai fait un trésor pour tout croyant qui désire connaître les doctrines de l'Islam afin qu'il obtienne la victoire dans les jardins de la satisfaction auprès du Seigneur des mondes. Je l'ai nommé : "Les beautés incomparables en matière de foi."

سُبْحَانَكَ لاَ أُحْصِي ثَنَاءً عَلَيْكَ أَنْتَ كَمَا أَثْنَيْتَ عَلَى نَفْسِكَ. وَهَذَا أَوَانُ الشُّرُوعِ فِي المَقْصُودِ إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى، وَاللَّهُ المُسْتَعَانُ وَعَلَيْهِ التُّكْلاَن.

اعْلَمْ أَنَّ التَّوحِيدَ أَصْلُ العُلُومِ وَأَسَاسُهَا، وَسَبِيلُ المَعْرِفَةِ وَنِبْرَاسُهَا، يُخْرِجُ العَبْدَ مِنَ الكُفْرِ إِلَى الإِيمَانِ وَمِنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ : *فَمَنْ يُرِدِ اللَّهُ أَنْ يَهْدِيَهُ يَشْرَحْ صَدْرَهُ لِلإِسْلاَمِ وَمَنْ يُرِدْ أَنْ يُضِلَّهُ يَجْعَلْ صَدْرَهُ ضَيِّقًا حَرَجًا كَأَنَّمَا يَصَّعَّدُ فِي السَّمَاءِ* (١). لِذَا فَإِنِّي أَحْبَبْتُ أَنْ أَكْتُبَ رِسَالَةً صَغِيرَةً فِي هَذَا الفَنِّ تَكُونُ تَذْكِرَةً لِي وَلأَمْثَالِي مِنَ القَاصِرِينَ، وَبِاللَّهِ التَّوْفِيقُ، وَهُوَ حَسْبِي وَنِعْمَ الوَكِيلُ، فَأَقُولُ :

المَبَادِئُ العَشْرَة

تَعْرِيفُ عِلْمِ التَّوْحِيدِ :

عِلْمُ التَّوْحِيدِ هُوَ قَوَاعِدُ يُتَوَصَّلُ بِهَا إِلَى إِثْبَاتِ العَقَائِدِ الدِّينِيَّةِ عَنِ الأَدِلَّةِ اليَقِينِيَّةِ.

(١) سورة الأنعام، الآية ١٢٥

Je demande à Dieu — exalté soit-Il — de rendre cette épitre profitable selon Sa volonté car Il est Celui qui entend et exauce. Gloire à Toi dont les Louanges ne sauraient être circonscrites, Tu es tel que Tu t'es loué Toi-même. Le moment est arrivé d'accomplir la tâche que nous nous sommes fixée si Dieu le veut ; c'est Lui qui (nous) accorde Son assistance et c'est en Lui que nous plaçons notre confiance.

Sache que le *Tawhid* (ou doctrine de l'Unicité) est l'origine et la base de toutes les sciences, il est la voie et la lumière qui mènent à la connaissance. Il fait passer le serviteur de la mécréance à la foi et des ténèbres à la lumière : *Dieu ouvre à l'Islam le cœur de celui qu'Il veut diriger. Quant à celui qu'Il veut perdre, Il lui oppresse la poitrine en la comprimant comme s'il (s'efforçait) de monter au ciel* (1). C'est pourquoi j'ai voulu écrire une épître qui traite de cette science et qui sera un rappel pour les gens limités tels que moi et mes semblables. C'est Dieu qui accorde le succès, Il nous suffit et quel excellent garant !

Dix points d'entrée en matière

Définition de la science du tawhîd

La science du *Tawhîd* est un ensemble de règles qui permettent d'édifier la doctrine religieuse à partir de

(1) : Cor. : Sourate Al-An'âm, verset 125

أَوْ هُوَ إِثْبَاتُ العَقَائِدِ الدِّينِيَّةِ عَنِ الأَدِلَّةِ اليَقِينِيَّةِ. وَالتَّوْحِيدُ لُغَةً هُوَ العِلْمُ بِأَنَّ الشَّيْءَ وَاحِدٌ، وَاصْطِلَاحًا هُوَ :

اعْتِقَادُ وَحْدَتِهِ تَعَالَى ذَاتًا وَصِفَاتٍ وَأَفْعَالاً مَعَ إِخْلَاصِ العِبَادَةِ لَهُ. أَوْ هُوَ إِفْرَادُ المَعْبُودِ بِالعِبَادَةِ مَعَ اعْتِقَادِ وَحْدَتِهِ ذَاتًا وَصِفَاتٍ وَأَفْعَالاً.

مَوْضُوعُهُ

وَمَوْضُوعُهُ ذَاتُ اللَّهِ تَعَالَى مِنْ حَيْثُ مَا يَجِبُ لَهُ وَمَا يَسْتَحِيلُ وَمَا يَجُوزُ، وَذَاتُ الرُّسُلِ عَلَيْهِمُ الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ كَذَلِكَ مِنْ حَيْثُ مَا يَجِبُ لَهُمْ وَمَا يَسْتَحِيلُ وَمَا يَجُوزُ، وَالسَّمْعِيَّاتُ مِنْ حَيْثُ أَنَّهُ يَجِبُ اعْتِقَادُهَا.

وَاضِعُهُ

وَوَاضِعُهُ هُوَ اللَّهُ تَعَالَى : *وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا*

preuves certaines. On peut aussi en donner la définition suivante : Le *Tawhîd* est l'édification des doctrines religieuses par le biais de preuves certaines.

D'un point de vue linguistique le *tawhîd* est le fait de savoir qu'une chose est unique.

D'un point de vue technique, le *Tawhîd* est le fait d'avoir foi en Son unicité — exalté soit-Il — tant sous le rapport de l'Essence que des Attributs et des Actes, tout en Lui consacrant une adoration exclusive. On peut également en donner la définition suivante : Le *Tawhîd* est le fait d'adorer exclusivement un Être unique, tout en attestant de Son Unicité sous le triple rapport de l'Essence, des Attributs et des Actes.

Objet de cette science

L'objet de cette science est l'Essence divine — exaltée soit-Elle — étudiée sous le rapport de ce qui Lui est nécessaire, impossible et contingent (possible) ; puis l'essence des prophètes — que la grâce et la paix soient sur eux — étudiée sous le même angle et enfin les différentes traditions auxquelles il faut prêter foi [et qui ne relèvent pas du domaine sensible].

Institution de cette science

Celui qui a institué cette science n'est autre que Dieu Lui-même — exalté soit-Il — selon ce qui est affirmé

أَنَا فَاعْبُدُونِ(٢).
وَنُسِبَ إِلَى أَبِي مَنْصُور المَاتُرِيدي وَأَبِي الحَسَنِ الأَشْعَرِي لأَنَّهُمَا وَضَعَا كُتُبَهُ وَرَتَّبَاهُ وَبَوَّبَاهُ، وَنَفَوا عَنْهُ الشُّبَهَ وَالشُّكُوكَ وَرَدَّا عَلَى المَلاَحِدَةِ، فَنُسِبَ إِلَيْهِمَا.

تَتِمَّةُ المَبَادِئِ العَشْرَةِ :

- وَفَضْلُهُ أَنَّهُ أَشْرَفُ العُلُومِ، وَأَنَّهُ رَئِيسُهَا.
وَنِسْبَتُهُ إِلَى العُلُومِ أَنَّهُ أَصْلُهَا.
وَاسْمُهُ عِلْمُ التَّوْحِيدِ وَعِلْمُ الكَلاَمِ.
وَاسْتِمْدَادُهُ مِنَ الكِتَابِ وَالسُّنَّةِ وَالْعَقْلِ.
وَحُكْمُ الشَّارِعِ فِيهِ الوُجُوبُ العَيْنِي عَلَى كُلِّ مُكَلَّفٍ.
وَثَمْرَتُهُ الفَوْزُ بِسَعَادَةِ الدَّارَيْنِ وَتَحْصِينُ العَقِيدَةِ الإِسْلاَمِيَّةِ.
وَمَسَائِلُهُ قَضَايَاهُ الَّتِي تُذْكَرُ فِيهِ.
وَالْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ العَالَمِينَ.

---

(٢) سورة الأنبياء، الآية ٢١

dans le Coran : *Nous n'avons envoyé avant toi aucun messager sans lui révéler (ceci) : Il n'y a pas de divinité excepté Moi ! Adorez-Moi donc !* (2)

On rattache cette science à Abû Mansûr al-Maturîdî et à Abû al-Hassan al-Ash'arî car ils l'ont classifiée, en ont éliminé toutes les ambiguïtés et ont réfuté de manière décisive tous les hérétiques ; c'est pourquoi cette science leur est attribuée.

Complèment des dix points précités :

- Le rang de cette science ? Elle est la plus noble et la plus élevée d'entre elles.
- Sa relation avec les autres sciences ? Elle est leur fondement.
- Elle a pour nom science du *Tawhîd* ou du *Kalâm* (Théologie).
- Sur quoi repose-t-elle ? Elle repose sur les écritures (le Livre Saint), la tradition prophétique et la raison.
- Ses fruits ? Le succès dû aux bienheureux ici-bas et dans l'au-delà et la préservation de la doctrine islamique.

---

(2) Cor. : Sourate al-Anbiyâ', verset 21

الحُكْمُ العَقْلِي

الحُكْمُ العَقْلِي ثَلاَثَةٌ : الوُجُوبُ، وَالاسْتِحَالَةُ، وَالْجَوَازُ.

فَالْوَاجِبُ مَالاَ يَقْبَلُ الانْتِفَاءَ، وَالمُسْتَحِيلُ مَا لاَ يَقْبَلُ الوُجُودَ، وَالجَائِزُ مَا يَقْبَلُ الوُجُودَ وَالْعَدَمَ لذَاته فهو رَاجِعٌ لِلْمُمْكِن.

يَجِبُ لِلَّه إِجْمَالاً كُلُّ كَمَالٍ، وَيَسْتَحِيلُ عَلَيْه تَعَالَى إِجْمَالاً كُلُّ نُقْصَانٍ، وَيَجُوزُ فِي حَقِّه تَعَالَى فِعْلُ كُلِّ مُمْكِنٍ أَوْ تَرْكُهُ.

<u>شُرُوطُ التَّكْلِيفِ</u>

شُرُوطُ التَّكْلِيفِ أَرْبَعَةٌ : البُلُوغُ، وَالْعَقْلُ، وَبُلُوغُ الدَّعْوَةِ الإِسْلاَمِيَّة، وَسَلاَمَةُ الحَوَاسِّ، وَلَو السَّمْعُ وَحْدَهُ أَوَ البَصَرُ وَحْدَهُ.

وَالتَّكْلِيفُ إِلْزَامُ مَا فِيهِ كُلْفَةٌ، أَوْ طَلَبُ مَا فِيهِ كُلْفَةٌ.

- Les questions qu'elle traite sont celles qui vont être exposées. Et la louange en revient à Dieu Seigneur des mondes

Les catégories de l'entendement

L'entendement rationnel se réduit à trois catégories : Le nécessaire, l'impossible et le possible.

- Le nécessaire est ce qui ne peut être supprimé.
- L'impossible est ce qui ne peut exister.
- Le possible est ce qui peut exister ou ne pas exister.

Ainsi est-il, de manière générale, obligatoire (litt. : nécessaire) que Dieu — exalté soit-Il — possède toute perfection(كمال). De même que de manière générale, il est impossible que Dieu soit entâché d'imperfections (نقصان). Enfin, Dieu peut faire ou ne pas faire tout ce qui relève du possible (ممكن).

<u>Sous quelles conditions est-on considéré comme responsable ?</u>

Les conditions à réunir pour être considéré comme responsable au regard de la loi sont au nombre de quatre : Avoir atteint la puberté, être doué de raison, avoir entendu le message de l'Islam et être en possession de ses sens, ne serait-ce que l'ouïe ou la vue (seules).

La charge incombant à l'individu responsable peut être définie comme le fait de le contraindre ou d'exiger de lui ce qui lui est pénible.

يَجِبُ عَلَى كُلِّ مُكَلَّفٍ مَعْرِفَةُ اللَّه تَعَالَى بِصِفَاتِهِ وَأَفْعَالِهِ، لِقَوْلِهِ تَعَالَى: *فَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ* (٣) وُجُوبًا عَيْنِيًا. فَيَجِبُ أَنْ يَعْرِفَ كُلَّ عَقِيدَةٍ مِنْ عَقَائِدِ التَّوْحِيدِ بِدَلِيلٍ وَلَوْ إِجْمَالِيًا، لِيَخْرُجَ مِنْ رِبْقَةِ التَّقْلِيدِ إِلَى الْمَعْرِفَةِ.

صِفَاتُ اللَّهِ تَعَالَى

فَمِمَّا يَجِبُ لِلَّهِ تَعَالَى عِشْرُونَ صِفَةً، وَهِيَ تَنْقَسِمُ إِلَى أَرْبَعَةِ أَقْسَامٍ:

- نَفْسِيَّةٌ،
- سَلْبِيَّةٌ
- مَعَانٍ
- و مَعْنَوِيَّةٍ.

فَالنَّفْسِيَّةُ مِنْهَا وَاحِدَةٌ، وَالسَّلْبِيَّةُ خَمْسٌ: وَالْمَعَانِي سَبْعٌ، وَالْمَعْنَوِيَّةُ سَبْعٌ. وَيَسْتَحِيلُ عَلَيْهِ أَضْدَادُهَا وَهِيَ عِشْرُونَ أَيْضًا.

(٣) سورة محمد، الآية ١٩

Tout individu responsable est tenu de connaître Dieu dans Ses Attributs et Ses Actes en vertu de la Parole divine : *Sache qu'il n'est d'autre divinité que Dieu* (3). Cette connaissance incombe à chaque individu (وجوباً عينيّاً) et le fait que certains musulmans possédent cette connaissance ne dispense pas les autres de l'acquérir. Il faut connaître tous les points de la doctrine preuves à l'appui, fût-ce de manière globale, de façon à se libérer des chaînes de l'imitation aveugle pour acquérir la connaissance.

Les Attributs divins

Il y a vingt attributs qui sont obligatoires en ce qui concerne Dieu — exalté soit-Il. Ces vingt attributs se répartissent en quatre catégorie :

- Essentiel
- Privatif ou transcendant
- Intelligible
- Intelligible en acte

Il n'y a qu'un attribut essentiel ; mais cinq attributs privatifs, sept attributs intelligibles et sept attributs intelligibles en acte.

(3) Cor., sourate Muhammad, verset 19

الصِّفَةُ النَّفْسِيَّةُ

فَالْوُجُودُ صِفَةٌ نَفْسِيَّةٌ، أَيْ يَدُلُّ الوَصْفُ بِهَا عَلَى نَفْسِ الذَّاتِ دُونَ مَعْنًى زَائِدٍ عَلَيْهَا، وَهِيَ عَيْنُ المَوْجُودِ، وَدَلِيلُ وُجُودِهِ تَعَالَى هَذَا العَالَمُ، فَإِنَّهُ لاَ بُدَّ لَهُ مِنْ مُوجِدٍ، وَمُوجِدُهُ هُوَ اللَّهُ تَعَالَى. وَضِدُّهُ العَدَمُ، وَهُوَ مُسْتَحِيلٌ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى.

الصِّفَاتُ السَّلْبِيَّةُ

وَالسَّلْبِيَّةُ هِيَ كُلُّ صِفَةٍ مَدْلُولُهَا عَدَمُ أَمْرٍ لاَ يَلِيقُ بِاللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، وَهِيَ :

1) - **القِدَمُ** : وَهُوَ عَدَمُ أَوَّلِيَّةِ الوُجُودِ، أَوْ هُوَ عَدَمُ افْتِتَاحِ الوُجُودِ، وَالدَّلِيلُ عَلَى قِدَمِهِ هو هَذَا العَالَمِ، لأَنَّ اللَّهَ تَعَالَى لَوْ لَمْ يَكُنْ قَدِيمًا لَكَانَ حَادِثًا، وَلَوْ كَانَ حَادِثًا لَمَا وُجِدَ شَيْءٌ مِنْ هَذَا العَالَمِ. وَضِدُّهُ الحُدُوثُ وَهُوَ مُسْتَحِيلٌ فِي حَقِّ اللَّهِ تَعَالَى.

Et il est bien entendu impossible que Dieu soit décrit par le contraire de ces vingt attributs.

L' Attribut essentiel

L'Etre est l'attribut essentiel (ou encore : personnel) de l'Essence divine. Le décrire comme "étant" revient à nous parler de (litt. : à indiquer) de l'Essence même de Dieu sans aucune description supplémentaire.

L'Être est la source de l'existence. La preuve de l'Etre est l'existence même de ce monde car la création implique nécessairement un créateur et celui ci n'est autre que Dieu Lui-même — exalté soit-Il.

Le contraire de cet attribut est le néant qui est impossibile en ce qui concerne Dieu.

Attributs privatifs

Les attributs privatifs sont ceux qui sont tels que Dieu ne saurait être décrit par leurs contraires ; ce sont :

1) — **La primordialité** : C'est-à-dire l'absence de commencement à l'existence (*) (divine) ou encore

(*) Nous employons le mot existence, bien qu'en ce qui concerne Dieu son emploi soit impropre, le mot ex-ister signifiant en effet être à partir de... Or Dieu ne tient l'être que de Lui-Même.

2) – **وَالبَقَاءُ** : وَهُوَ عَدَمُ آخِرِيَّةِ الوُجُود، أَوْ عَدَمُ اخْتِتَامِ الوُجُود، وَالدَّلِيلُ عَلَيْهِ هُوَهَذَا العَالَمُ، لِأَنَّ اللَّهَ تَعَالَى لَوْ لَمْ يَكُنْ بَاقِيًا لَكَانَ فَانِيًا، وَلَوْ كَانَ فَانِيًا لَكَانَ حَادِثًا، وَلَوْ كَانَ حَادِثًا لَمَا وُجِدَ شَيْءٌ مِنْ هَذَا العَالَمِ.

3) – **المُخَالَفَةُ لِلْحَوَادِث** : وَهِيَ عَدَمُ مُمَاثَلَتِهِ تَعَالَى لِشَيْءٍ مِنَ الحَوَادِث، يَعْنِي أَنَّهُ لاَ تُشْبِهُ ذَاتُهُ الذَّوَاتِ وَلاَ صِفَاتُهُ الصِّفَاتِ، وَلاَ أَفْعَالُهُ الأَفْعَالَ : *لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ البَصِيرُ* (٤) ؛ مُنَزَّهٌ عَنِ الشَّبِيهِ وَالنَّظِيرِ، كُلُّ مَا خَطَرَ بِبَالِكَ فَاللَّهُ بِخِلاَفِ ذَلِكَ. وَالدَّلِيلُ عَلَى هَذِهِ الصِّفَةِ، أَنَّهُ لَوْ مَاثَلَ شَيْئًا مِنْهَا لَكَانَ مِثْلَهَا حَادِثًا، وَلَوْ كَانَ حَادِثًا، لَمَا وُجِدَ شَيْءٌ مِنْ هَذَا العَالَمِ. كَيْفَ وَقَدْ تَقَدَّمَ وُجُوبُ قِدَمِهِ تَعَالَى وَبَقَائِهِ.

(٤) سورة الشورى، الآية ١١

l'absence de début à Son existence. La preuve de la primordialité est ce monde car si Dieu — éxalé soit-Il — n'était pas Primordial, Il serait contingent (c'est-à-dire créé à partir d'un moment donné) et dans ce cas Il n'aurait rien créé de ce monde. Le contraire de la primordialité est la contingence qui est impossible en ce qui concerne Dieu — exalté soit-Il.

2) — **La Permanence** : C'est l'absence de terme ou de fin à l'existence divine. La preuve de la Permanence est également ce monde car si Dieu — exalté soit-Il — n'était pas Permanent, Il serait voué à disparaître (فانيًا) ce qui ferait de Lui un être contingent et dans ce cas Il n'aurait pas pu créer ce monde.

3) — **Différent des créature** : C'est l'absence de possibilité de comparaison avec une chose créée : Son Essence ne ressemble pas aux essences des êtres créés, ni Ses Attributs aux leurs, ni Ses Actes aux divers actes des créatures : *Rien ne saurait Lui être comparé ; Il est Celui qui entend et voit tout* (5). Il transcende toute ressemblance, toute similitude. Sache aussi que Dieu est différent de tout ce qui te passe par l'esprit. La preuve de cet attribut est le fait que si Dieu était comparable

(4) : Cor., sourate al-Shûrâ, verset 11

4) – **وَقِيَامُهُ** تَعَالَى **بِنَفْسِهِ**، وَهُوَ الغَنِى المُطْلَقُ، وَهُوَ عَدَمُ افْتِقَارِهِ إِلَى مَحَلٍّ وَلاَ إِلَى مُخَصِّصٍ، أَيْ مُوجِدٍ. وَالدَّلِيلُ عَلَيْهِ أَنَّهُ لَو احْتَاجَ إِلَى مَحَلٍّ لَكَانَ صِفَةً وَهِيَ لاَ تُوصَفُ بِالمَعَانِي، وَلَو احْتَاجَ إِلَى مُخَصِّصٍ لَكَانَ حَادِثًا. كَيْفَ وَقَدْ سَبَقَ وُجُوبُ قِدَمِهِ وَبَقَاءِهِ.

5) – **وَالْوِحْدَانِيَّةُ** : وَهِيَ عَدَمُ وُجُودِ شَرِيكٍ لَهُ تَعَالَى فِي ذَاتِهِ وَلاَ فِي صِفَاتِهِ وَلاَ فِي أَفْعَالِهِ، وَلَيْسَ مُؤَثِّرٌ فِي الوُجُودِ سِوَاهُ، المُنْفَرِدُ بِالإِيجَادِ وَالإِمْدَادِ وَلاَ تَأْثِيرَ لِشَيْءٍ سِوَاهُ، لاَ بِطَبْعِهِ وَلاَ بِعِلَّتِهِ وَلاَ بِقُدْرَةٍ أَوْدَعَهَا اللَّهُ فِيهِ بَلِ الاَسْتِطَاعَةُ مَعَ الفِعْلِ. وَدَلِيلُ الوِحْدَانِيَّةِ قَوْلُهُ تَعَالَى : *لَوْ كَانَ فِيهِمَا آلِهَةٌ إِلاَّ اللَّهُ لَفَسَدَتَا* (٥) وهُوَ دَلِيلُ التَّمَانُعِ.
وَضِدُّ القِيَامِ بِالنَّفْسِ الافْتِقَارُ إِلَى مَحَلٍّ أَوْ مُخَصِّصٍ وَهُوَ مُسْتَحِيلٌ. وَضِدُّ الوِحْدَانِيَّةِ التَّعَدُّدُ وَهُوَ مُحَالٌ عَلَيْهِ تَعَالَى.

---

(٥) سورة الأنبياء، الآية ٢٢

aux créatures, c'est qu' Il serait créé comme elles. Or, si Dieu était contingent, Il n'aurait pas pu créer ce monde [c'est-à-dire que s'il avait eu besoin d'une origine il n'aurait pas pu être le principe originel des êtres]. Comment cela serait-il possible alors que Sa Primordialité et Sa permanence ont déjà été établies.

4) **Le Subsistant par Soi-même** : Cet attribut exprime Sa Souveraineté (ou Son Indépendance absolue, غنى مطلق) à l'égard des créatures. Cela signifie en particulier qu'Il ne dépend ni d'un lieu où Il serait "situé", ni d'un existenciateur (موجد) qui lui aurait assigné des conditions spécifiques (مخصّص). A preuve que s'Il dépendait d'un lieu, cette dépendance serait l'un de Ses attributs ; or la localisation ne fait pas partie des attributs intelligibles (معاني). Et s'Il dépendait d'un existenciateur, Il serait contingent. Comment cela serait-il possible alors que Sa Primordialité et Sa Permanence ont déjà été établies.

5) **L'Unicité** : C'est l'absence de tout associé, que ce soit du point de vue de l'Essence, des Attributs ou des Actes. Il est l'unique agent véritable au sein de l'existence, le Seul qui ait le pouvoir de créer, et qui maintient ce monde en vie [de par Son influx continu]. Personne n'a d'influence réelle sur quoi que ce soit en

الصِّفَاتُ المَعَانِي

وَهْيَ كُلُّ صفةٍ قَائِمَةٌ بِمَوْصُوفٍ مُوجِبَةٌ لَهُ حُكْمًا، كَقِيَامِ القُدْرَةِ بِذَاتِهِ تَعَالَى المُوجِبِ لَهُ كَوْنُهُ قَادِرًا، وَهْيَ سَبْعَةٌ.

1) **القُدْرَةُ** : وَهْيَ صفةٌ قَدِيمَةٌ أَزَلِيَّةٌ قَائِمَةٌ بِذَاتِ اللَّهِ تَعَالَى يَتَأَتَّى بِهَا إِيجَادُ كُلِّ مُمْكِنٍ وَإِعْدَامُهُ عَلَى وُفْقِ الإِرَادَةِ. وَهْيَ صفةٌ وَاحِدَةٌ لاَ تَعَدُّدَ فِيهَا وَلاَ تَرْكِيبَ، وَلَيْسَ لِغَيْرِهِ تَعَالَى قُدْرَةٌ كَقُدْرَةِ اللَّهِ تَعَالَى. وَدَلِيلُهَا أَنَّهُ لَوْ لَمْ يَكُنْ قَادِرًا لَكَانَ عَاجِزًا و العَاجِزُ لاَ يَصْلُحُ أَنْ يَكُونَ إِلَهًا، وَضِدُّهَا العَجْزُ عَنْ مُمْكِنٍ مَا مِنَ المُمْكِنَاتِ، وَهُوَ مُحَالٌ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى.

2) **وَالإِرَادَةُ** : وَهْيَ صفةٌ قَدِيمَةٌ أَزَلِيَّةٌ قَائِمَةٌ بِذَاتِ اللَّهِ تَعَالَى يُخَصِّصُ بِهَا المُمْكِنَ بِبَعْضِ مَا يَجُوزُ عَلَيْهِ، وَهْيَ صفةٌ وَاحِدَةٌ لاَ تَعَدُّدَ فِيهَا وَلاَ تَرْكِيبَ، وَلَيْسَ لأَحَدٍ مَعَ اللَّهِ تَعَالَى إِدَارَةٌ

dehors de Lui, que ce soit de par sa nature, par un effet de causalité, ou en vertu d'une puissance que Dieu aurait placée en lui ; la seule capacité que nous avons est la capacité d'accomplir des actes. La preuve de l'Unicité réside dans ce verset : *S'il y avait d'autre divinités que Dieu dans (le ciel et sur la terre) ces derniers eussent été dans le chaos* (5). C'est cette preuve qui a reçu le nom d'empêchement réciproque (تَمَانُع).

Le contraire de la Subsistance par Soi-même est la dépendance (que ce soit à l'égard d'un lieu ou d'une personne) et celle-ci est impossible en ce qui concerne Dieu. Le contraire de l'Unicité est la pluralité et celle-là est également impossible en ce qui concerne Dieu.

<u>Attributs intelligibles</u>

Les attributs intelligibles sont ceux qui servent à qualifier l'objet décrit auquel ils sont inhérents : ainsi en est-il de la puissance qui sert à décrire l'Essence et qui implique que Dieu soit Puissant. Ces attributs sont au nombre de sept.

1) **La Puissance** : C'est un attribut primordial et éternel inhérent à l'Essence divine — exaltée soit-Elle. C'est par elle que tous les possibles sont amenés à l'existence ou ramenés au néant en conformité avec Sa Volonté. C'est un attribut unique qui n'est ni multiple

---

(5) Cor., sourate al-Anbiyâ', verset 22

كَإِدَارَةِ اللَّهِ تَعَالَى، وَدَلِيلُهَا أَنَّهُ لَوْ لَمْ يَكُنْ مُرِيدًا لَكَانَ مُكْرَهًا، وَالْمُكْرَهُ لاَ يَصْلُحُ أَنْ يَكُونَ إِلَهًا. وَضِدُّهَا الإِكْرَاهُ وَالسَّهْوُ، وَالْغَفْلَةُ وَالنِّسْيَانُ، وَمَا فِي مَعْنَاهَا، وَهْيَ مُسْتَحِيلَةٌ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى.

3) **وَالْعِلْمُ** : وَهْوَ صِفَةٌ قَدِيمَةٌ أَزَلِيَّةٌ قَائِمَةٌ بِذَاتِهِ تَعَالَى تَنْكَشِفُ بِهَا الْمَعْلُومَاتُ عَلَى مَا هِيَ عَلَيْهِ، مِنْ غَيْرِ سَبْقِ خَفَاءٍ وَ هْيَ صِفَةٌ وَاحِدَةٌ لاَ تَعَدُّدَ فِيهَا وَلاَ تَرْكِيبَ، وَلَيْسَ لأَحَدٍ عِلْمٌ مِثْلَ عِلْمِهِ تَعَالَى. وَدَلِيلُهَا أَنَّهُ لَوْ لَمْ يَكُنْ عَالِمًا لَكَانَ جَاهِلاً، وَالجَاهِلُ لاَ يَصْلُحُ أَنْ يَكُونَ إِلَهًا. وَضِدُّهَا الْجَهْلُ وَمَا فِي مَعْنَاهُ وَهْوَ مُسْتَحِيلٌ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى.

4) **وَالْحَيَاةُ** : وَهْيَ صِفَةٌ قَدِيمَةٌ أَزَلِيَّةٌ قَائِمَةٌ بِذَاتِهِ تَعَالَى، وَهْيَ لاَ تَتَعَلَّقُ بِشَيْءٍ، وَهْيَ وَاحِدَةٌ لاَ تَعَدُّدَ فِيهَا وَلاَ تَرْكِيبَ، وَلَيْسَتْ حَيَاةٌ

(متعدّد) ni composé (مركّب). Nul n'a de puissance équivalente à celle de Dieu — exalté soit-Il. La preuve de Sa Puissance est que s'Il était impotent, Il ne saurait être un dieu. Le contraire de la puissance est l'incapacité à créer une possibilité quelconque et ceci est impossible en ce qui concerne Dieu.

2) **La volonté** : est un attribut primordial, éternel, inhérent à l'Essence divine — exaltée soit-Elle. C'est par elle qu'Il détermine les possibles (créatures) et qu'Il leurs attribue à chacune ce qui lui convient. C'est un attribut unique qui n'est ni multiple ni composé. Nul n'a de volonté comparable à la Volonté divine. La preuve de Sa Volonté est que si Dieu n'avait pas de volonté éfficiente, Il serait contraint et ne pourrait, de ce fait, être Dieu. Les contraires de la volonté sont la contrainte, la négligence, la distraction, l'oubli et tout autre manque semblable ; ces attributs sont des impossibilités en ce qui concerne Dieu.

3) **La Science** : est un attribut primordial, éternel, inhérent à l'Essence Divine — exaltée soit-Elle. C'est par Elle que les choses connues se dévoilent à Lui telles qu'elles sont sans qu'elles ne lui aient jamais été cachées. C'est un attribut unique qui n'est ni multiple ni composé. Nul n'a de science comparable à la Science divine. La preuve de Sa Science est que si Dieu en était dépourvu, Il serait ignorant et ne pourrait donc être

الأَنَام مُمَاثَلَةً لِحَيَاة اللَّه تَعَالَى، وَدَلِيلُهَا أَنَّهُ لَوْ لَمْ يَكُنْ حَيًّا لَكَانَ مَيِّتًا، وَهُوَ لاَ يَصْلُحُ أَنْ يَكُونَ إِلَهًا. وَضِدُّهَا المَوْتُ وَهُوَ مُسْتَحِيلٌ عَلَى اللَّه تَعَالَى.

5) **وَالسَّمْعُ** : وَهُوَ صِفَةٌ قَدِيمَةٌ أَزَلِيَّةٌ قَائِمَةٌ بِذَاتِه تَعَالَى، يَنْكَشِفُ بِهَا المَوْجُودَاتُ انْكِشَافًا مُغَايِرًا لِلانْكِشَاف بِالْعِلْم، وَيُغَايِرُ سَمْعُنَا نَحْنُ الحَوَادِث، وَهُوَ صِفَةٌ قَدِيمَةٌ لاَ تَعَدُّدَ فِيهَا وَلاَ تَرْكِيب وَلَيْسَ لِغَيْرِه تَعَالَى سَمعٌ مِثْلَ سَمْعِه تَعَالَى، وَضِدُّهَا الصَّمَمُ وَهُوَ مُحَالٌ عَلَى اللَّهُ تَعَالَى.

6) **وَالْبَصَرُ** : وَهُوَ صِفَةٌ قَدِيمَةٌ أَزَلِيَّةٌ قَائِمَةٌ بِذَاتِه تَعَالَى تَنْكَشِفُ بِهَا المَوْجُودَاتُ عَلَى مَا هِيَ عَلَيْه انْكِشَافًا يُغَايِرُ الانْكِشَافَ بِالسَّمْعِ وَالْعِلْم، وَيُغَايِرُ بَصَرَنَا، وَهُوَ صِفَةٌ وَاحِدَةٌ لاَ تَعَدُّدَ فِيهَا وَلاَ تَرْكِيب، وَلَيْسَ لِغَيْرِه تَعَالَى بَصَرٌ مِثْلَ بَصَرِه تَعَالَى. وَضِدُّهَا العَمَى وَهُوَ مُحَالٌ عَلَى اللَّه تَعَالَى، وَدَلِيلُهَا وَدَلِيلُ السَّمْعِ

Dieu. Le contraire de la Science est l'ignorance et tout attribut analogue ce qui est une impossibilité en ce qui concerne Dieu.

4) **La Vie** : est un attribut primordial, éternel, inhérent à l'Essence divine — exaltée soit-Elle. Elle n'est en relation avec rien (c.à.d. qu'elle n'est pas en relation avec les créatures). C'est un attribut unique qui n'est ni multiple ni composé. La vie des mondes n'est en rien comparable à celle de Dieu — exalté soit-Il. La preuve en est que si Dieu n'était pas Vivant Il serait mort et ne pourrait être Dieu. Le contraire de la Vie est la mort qui est impossible en ce qui concerne Dieu.

5) **L'Ouïe** : est un attribut primordial, éternel, inhérent à l'Essence divine — exaltée soit-Elle. C'est par elle que les êtres se révèlent à Lui, selon une modalité différente cependant de celle de la Science. L'Ouïe divine est différente de la notre, êtres créé. C'est un attribut primordial qui n'est ni multiple ni composé et personne ne peut se prévaloir d'une ouïe comparable à la Sienne — exalté soit-Il. Le contraire de l'Ouïe est la surdité et cela est impossible pour Dieu.

6) **La Vue** : est un attribut primordial, éternel, inhérent à l'Essence divine — exaltée soit-Elle. C'est par elle que les êtres se révèlent à Lui selon une modalité différente cependant de celle de la Science et de l'Ouïe. La vue divine est différente de notre vue. C'est un

أَنَّهُ لَوْ لَمْ يَكُنْ سَمِيعًا بَصِيرًا لَكَانَ أَصَمَّ أَعْمَى وَهْوَ مُحَالٌ عَلَيْهِ تَعَالَى.

7) **وَالْكَلاَمُ** : وَهْوَ صِفَةٌ قَدِيمَةٌ أَزَلِيَّةٌ قَائِمَةٌ بِذَاتِهِ تَعَالَى، لَيْسَ بِحَرْفٍ وَلاَ صَوْتٍ، وَلاَ حُرُوفٍ وَلاَ مَقَاطِعٍ، مُنَزَّهَةٌ عَنِ الآفَةِ كَالسُّكُوتِ وَالخَرَسِ وَالحُرُوفِ وَالتَّقَدُّمِ وَالتَّأَخُّرِ، يَدُلُّ عَلَى الوَاجِبِ وَالجَائِزِ وَالمُسْتَحِيلِ. وَدَلِيلُهَا قَوْلُهُ تَعَالَى : *وَكَلَّمَ اللَّهُ مُوسَى تَكْلِيمًا* (٦) وَمِنَ العَقْلِ : لَوْ لَمْ يَكُنْ مُتَكَلِّمًا لَكَانَ أَخْرَسَ وَهْوَ نَقْصٌ، وَهْوَ مُحَالٌ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى.

الصِّفَاتُ المَعْنَوِيَّةُ

وَهْيَ سَبْعٌ مُلاَزِمَةٌ لِصِفَاتِ المَعَانِي. فَالْكَوْنُ قَادِرًا مُلاَزِمٌ لِلْقُدْرَةِ، وَالْكَوْنُ مُرِيدًا مُلاَزِمٌ لِلإِرَادَةِ، وَالْكَوْنُ عَالِمًا مُلاَزِمٌ لِلْعِلْمِ، وِالْكَوْنُ

(٦) سورة النساء، الآية ١٦٤

attribut unique qui n'est ni multiple ni composé et personne ne peut se prévaloir d'une vue comparable à la Sienne — exalté soit-Il. Le contraire de la vue est la cécité et cela est impossible en ce qui concerne Dieu. La preuve de la Vue et de l'Ouïe est le fait que si Dieu ne les possédait pas Il serait aveugle et sourd et cela est inconcevable pour Dieu.

7) **La Parole** : est un attribut primordial, éternel, inhérent à l'Essence Divine — exaltée soit-Elle. Elle n'est composée ni de lettres, ni de sons, ni de syllabes articulées ; exempte d'accidents tels que le silence, le mutisme ou les lettres. De plus, [étant éternelle], elle n'est susceptible ni d'un avant ni d'un après. La Parole Divine nous donne des indications sur le nécessaire, le possible et l'impossible. A preuve ce verset : *Dieu a parlé à Moïse de vive voix* (6). La preuve rationnelle est le fait que si Dieu n'était pas doué de parole Il serait muet ce qui est un défaut et de ce fait impossible en ce qui concerne Dieu.

Les attributs intelligibles en actes

Ces sept attributs sont le corollaire des attributs intelligibles. Le fait qu'Il soit Puissant découle de la Puissance, le fait qu'Il soit Voulant découle de la

(6) Cor., sourate al-Nissâ' verset 164

حَيًّا مُلاَزِمٌ لِلْحَيَاةِ، وَالْكَوْنُ سَمِيعًا وَبَصِيرًا وَمُتَكَلِّمًا مُلاَزِمٌ لِلسَّمْعِ وَالبَصَرِ وَالكَلاَمِ.

وَدَلاَئِلُ هَذِهِ السَّبْعِ المَعْنَوِيَّةِ هِيَ دَلاَئِلُ أُصُولِهَا، وَهِيَ الصِّفَاتُ السَّبْعُ المَعَانِي.

وَأَضْدَادُهَا وَهِيَ كَوْنُهُ عَاجِزًا وَمُكْرَهًا وَجَاهِلاً وَمَيِّتًا وَأَعْمَى وَأَصَمَّ وَأَبْكَمَ، كُلُّهَا مُسْتَحِيلَةٌ عَلَى اللّهِ تَعَالَى.

الإِيمَانُ بِالأَنْبِيَاءِ وَالرُّسُلِ

وَمِمَّا يَجُوزُ فِي حَقِّ اللَّهِ تَعَالَى إِجْمَالاً فِعْلُ كُلِّ مُمْكِنٍ أَوْ تَرْكُهُ، فَمِنْ ذَلِكَ بَعْثَةُ الرُّسُلِ عَلَيْهِمُ الصَّلاَةُ وَالسَّلاَمُ. قَالَ تَعَالَى : *كَانَ النَّاسُ أُمَّةً وَاحِدَةً فَبَعَثَ اللَّهُ النَّبِيِّينَ مُبَشِّرِينَ وَمُنْذِرِينَ وَأَنْزَلَ مَعَهُمُ الكِتَابَ بِالْحَقِّ لِيَحْكُمَ بَيْنَ النَّاسِ فِيمَا اخْتَلَفُوا فِيهِ وَمَا اخْتَلَفَ فِيهِ إِلاَّ الَّذِينَ أُوتُوهُ مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمُ البَيِّنَاتُ بَغْيًا بَيْنَهُمْ فَهَدَى اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا لِمَا اخْتَلَفُوا فِيهِ مِنَ الحَقِّ بِإِذْنِهِ وَاللَّهُ*

Volonté, le fait qu'Il soit Savant découle de la Science, le fait qu'Il soit Vivant découle de la Vie, le fait qu'Il soit Entendant et Voyant découlent de l'Ouïe et de la Vue et le fait qu'Il soit Parlant découle de la Parole.

Les preuves des attributs en acte sont les mêmes que celles des attributs dont ils tirent leur origine, c'est à dire les attributs intelligibles. Leurs contraires, c'est à dire l'impuissance, la contrainte, l'ignorance, la mort, la cécité, la surdité et le mutisme sont des impossibilités en ce qui concerne Dieu — exalté soit-Il.

La Foi dans les prophètes et les envoyés

Dieu, a, d'une manière générale, la possibilité d'existencier ou non les possibles. Dans la catégorie des possibles qui ont été créés on trouve les prophètes qu'Il a envoyés — que la grâce et la paix soient sur eux. Dieu — exalté soit-Il — a dit : *Les hommes formaient une même communauté. Dieu (leur) envoya des prophètes pour annoncer et avertir, et par eux Il transmit l'Ecriture renfermant la vérité afin d'arbitrer leurs différents. Ceux-là mêmes qui l'avaient reçue y trouvèrent matière à controverse en dépit des preuves qui leur furent apportées et ce, par esprit de contradiction. Dieu permit que les croyants fussent conduits vers la part de vérité sur laquelle*

يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ (٧). وَقَالَ تَعَالَى : رُسُلاً مُبَشِّرِينَ وَمُنْذِرِينَ لِئَلاَّ يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى اللَّهِ حُجَّةٌ بَعْدَ الرُّسُلِ (٨). قَالَ تَعَالَى : مِنْهُمْ مَنْ قَصَصْنَا عَلَيْكَ مِنْ قَبْلُ وَمِنْهُمْ مَنْ لَمْ نَقْصُصْ عَلَيْكَ (٩). وَقَدْ ذُكِرَ فِي الْقُرْآنِ مِنْهُمْ خَمْسَةٌ وَعِشْرُونَ وَهُمْ : سَيِّدُنَا آدَمُ وَشَيْثُ وَنُوحُ وَإِدْرِيسُ وَإِبْرَاهِيمُ وَلُوطُ وَهُودُ وَصَالِحُ وَإِسْحَقُ وَإِسْمَاعِيلُ وَيَعْقُوبُ وَيُوسُفُ وَشُعَيْبُ وَمُوسَى وَهَارُونُ وَدَاوُدُ وَسُلَيْمَانُ وَالْيَسَعُ وَأَيُّوبُ وَيُونُسُ وَذُو الْكِفْلِ وَزَكَرِيَّا وَيَحْيَى وَعِيسَى وَمُحَمَّدٌ عَلَيْهِمُ الصَّلاَةُ وَالسَّلاَمُ جَمِيعًا.

فَهَؤُلاَءِ يَجِبُ الإِيمَانُ بِهِمْ تَفْصِيلاً، وَأَمَّا بَاقِي الأَنْبِيَاءِ وَالْمُرْسَلِينَ فَيَجِبُ الإِيمَانُ بِهِمْ إِجْمَالاً مِنْ غَيْرِ حَصْرٍ لَهُمْ فِي عَدَدٍ مُعَيَّنٍ، وَإِنْ جَاءَ فِي بَعْضِ الأَحَادِيثِ أَنَّ عَدَدَ الْمُرْسَلِينَ ثَلاَثُمِئَةٍ وَثَلاَثَةَ عَشَرَ، وَأَنَّ عَدَدَ الأَنْبِيَاءِ مِاءَةُ أَلْفٍ وَأَرْبَعَةٌ وَعِشْرُونَ أَلْفًا ، وَفِي رِوَايَةٍ مِاءَتَا أَلْفٍ وَ أَرْبَعَةٌ وَعِشْرُونَ أَلْفاً. فَالأَفْضَلُ

(٧) سورة البقرة، الآية ٢١٣
(٨) سورة النساء، الآية ١٦٥
(٩) سورة المؤمن، الآية ٧٨

justement les autres disputent, car Il dirige qui Il veut vers une voie droite (7), ainsi que : *(Nous avons fait une révélation) à des prophètes annonciateurs et avertisseurs afin que les hommes n'aient à invoquer aucun argument devant Dieu, (la mission) des prophètes une fois accomplie* (8), et : *Des uns Nous t'avons conté l'histoire ; des autres Nous ne t'avons rien dit* (9).

Dans le Coran, vingt-cinq d'entre eux ont été mentionnés : ce sont nos seigneurs et maîtres Adam, Seth, Noé, Enoch, Abraham, Loth, Hûd, Sâlih, Isaac, Ismaël, Jacob, Joseph, Jethro, Moïse, Aaron, David, Salomon, Eléazar, Job, Jonas, Dhûl Kifl, Zacharie, Jean, Jésus et Muhammad — que la grâce et la paix soient sur eux tous.

Ceux-là sont ceux auxquels il faut avoir foi dans le détail. Quand aux autres prophètes, il faut croire en eux d'une manière générale sans chercher à les compter ni à déterminer leur nombre d'une manière précise, même si dans certaines traditions prophétiques on rapporte que les prophètes envoyés sont au nombre de trois cent treize et les simples prophètes au nombre de cent vingt-quatre mille ou, selon une autre tradition,

(7) : Cor. sourate al-Baqara, verset 213
(8) : Cor., sourate al-Nissâ', verset 165
(9) : Cor., sourate al-Mu'min (Ghâfir), verset 78

عَدَمُ الحَصْرِ فِي عَدَدٍ مُعَيَّنٍ لِئَلاَّ يَخْرُجَ مِنْهُمْ أَحَدٌ أَوْ يَدْخُلَ فِيهِمْ مَنْ لَيْسَ مِنْهُمْ. بَلْ يُفَوَّضُ عِلْمَ عَدَدِهِمْ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى مُؤْمِنًا بِكُلِّ نَبِيٍّ أَوْ رَسُولٍ بَعَثَهُ اللَّهُ تَعَالَى، وَلَوْ لَمْ يَعْلَمْهُ بِعَيْنِهِ إِجْمَالاً.

وَخَاتَمُهُمْ سَيِّدُنَا مُحَمَّدٌ صَلَّى اللَّهُ تَعَالَى عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَهُوَ خَيْرُهُمْ وَأَفْضَلُهُمْ إِطْلاَقًا. وَبَعْضُهُمْ أَفْضَلُ مِنْ بَعْضٍ. قَالَ تَعَالَى : *تِلْكَ الرُّسُلُ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ مِنْهُمْ مَنْ كَلَّمَ اللَّهُ وَرَفَعَ بَعْضَهُمْ دَرَجَاتٍ* (١٠).

و أولو العَزْمِ مِنْهُمْ خَمْسَةٌ : أسيادنا محمّد و إبراهيم و نوح و موسى و عيسى عليهم الصلاة و السلام. قال تعالى : *وَ اصْبِرْ كما صَبَرَ أُولُو العَزْمِ مِنَ الرُّسُلِ* (١١).

تَعْرِيفُ النَّبِيِّ وَالرَّسُولِ

وَالنَّبِيُّ هُوَ إِنْسَانٌ ذَكَرٌ حُرٌّ مِنْ بَنِي آدَمَ سَلِيمٌ عَنْ مُنَفِّرٍ طَبْعًا أُوحِيَ إِلَيْهِ بِشَرْعٍ يَعْمَلُ

---

(١٠) سورة البقرة ، الآية ٢٥٣

(١١) سورة الأحقاف، الآية ٣٥

de deux cent vingt-quatre mille. Le mieux cependant est de ne pas chercher à les recenser, de peur qu'en se trompant, on puisse en exclure un ou, au contraire, tenir pour un prophète quelqu'un qui n'en ferait pas partie. Nous nous en remettons à Dieu — exalté soit-Il — pour ce qui est de leur nombre, tout en ayant foi dans tous les prophètes et les messagers que Dieu — exalté soit-Il — a envoyés même si nous ne les connaissons pas précisément.

Leur sceau est notre maître Muhammad — que Dieu lui accorde la grâce et la paix — qui est sans conteste le meilleur et le plus noble d'entre eux. Certains d'entre les prophètes sont d'un rang supérieur aux autres ; Dieu — exalté soit-Il — a dit : *Nous avons davantage favorisé certains prophètes par rapport à d'autres. A certains, Dieu a parlé ; Il en a élevé d'autres de plusieurs degrés* (dans Sa hiérarchie) (10). Il y a aussi cinq prophètes que l'on dit doués d'une énergie indéfectible (*ûlû el 'azm*) ce sont : nos maîtres Muhammad, Abraham, Noé, Moïse et Jésus, que Dieu leur accorde la grâce et la paix. Dieu — exalté soit-il — a dit : *Patiente à l'exemple des hommes résolus parmi les envoyés (de Dieu)* (11).

Définitions respectives du prophète et de l'envoyé (messager)

---

(10) Cor., sourate al-Baqara, verset 253

(11) Cor., sourate al-Ahqâf, verset 35

بِهِ. فَإِنْ أُمِرَ بِتَبْلِيغِهِ إِلَى النَّاسِ فَهُوَ رَسُولٌ وَإِلاَّ فَنَبِيٌّ. وَقَدْ يَكُونُ لَهُ كِتَابٌ وَشَرْعٌ جَدِيدٌ، وَقَدْ يَكُونُ مُكَلَّفًا بِالْعَمَلِ بِشَرْعِ غَيْرِهِ مِنْ نَبِيٍّ أَوْ رَسُولٍ قَبْلَهُ أَوْ مَعَهُ أَوْ فِي زَمَنِهِ، كَآدَمَ وَشِيثٍ، وَإِبْرَاهِيمَ وَإِسْحَقَ وَيَعْقُوبَ وَيُوسُفَ وَإِخْوَتِهِ عَلَى الْقَوْلِ بِنُبُوَّتِهِمْ، وَكَمُوسَى وَهَارُونَ، وَدَاوُد وَسُلَيْمَانَ، وَزَكَرِيَّا وَيَحْيَى وَعِيسَى.

وَمِنَ الأَنْبِيَاءِ أَيْضاً: شُعَيْب، وَلُوط، وَأَيُّوب وَنُوح، وَإِدْرِيس وَيُونُس عَلَيْهِمُ الصَّلاَةُ وَالسَّلاَمُ.

وَالرُّسُلُ أَصْحَابُ الْكُتُبِ هُمْ: مُوسَى وَدَاوُد وَعِيسَى وَسَيِّدُنَا مُحَمَّدٌ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. وَأَصْحَابُ الصُّحُفِ مِنْهُمْ: آدَم، وَشِيث، وَإِبْرَاهِيم، وَمُوسَى قَبْلَ التَّوْرَاة. وَكُتُبُهُمْ التَّوْرَاةُ وَالإِنْجِيلُ وَالزَّبُورُ وَالْقُرْآنُ الْعَظِيمُ، وَهُوَ نَاسِخٌ لِكُلِّ مَا تَقَدَّمَهُ مِنَ الْكُتُبِ وَالصُّحُفِ، لأَنَّهُ قَدْ جَمَعَهَا كُلَّهَا وَزَادَ عَلَيْهَا كَمَا سَيَأْتِي قَرِيبًا إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى.

Un prophète est un être humain de sexe masculin, de condition libre ; il appartient au genre humain (litt. : aux fils d'Adam), est exempt de tout défaut répugnant et il œuvre en se conformant à la Loi ou aux écritures (litt. : Livre) qui lui ont été révélées. S'il lui a été ordonné de transmettre cette loi aux hommes on a affaire à un envoyé ; sans cela il s'agit simplement d'un prophète. Il peut révéler un nouveau Livre Saint ou une Loi nouvelle, ou bien au contraire être soumis à la loi d'un autre prophète missionné avant lui ou même contemporain ; ce fut le cas à titre d'exemple, pour : Adam et Seth, Abraham et Isaac, Jacob, Joseph et ses frères, si on s'en tient à la version selon laquelle les frères de Joseph seraient des prophètes ; Moïse et Aaron, David et Salomon ou encore Zacharie, Jean et Jésus. Parmi les prophètes il faut encore signaler : Jethro, Loth, Job, Noé, Enoch, Jonas, — que la grâce et la paix soient sur tous les prophètes.

Les envoyés auxquels un Livre fut révélé sont : Moïse, David, Jésus et notre maître Muhammad — que la grâce et la paix soient sur lui.

Les envoyés auxquels furent révélés des écritures plus restreintes (litt : des feuillets) sont : Adam, Seth, Abraham et Moïse avant que la Thora ne lui soit révélée. Les Livres saints sont : la Thora, l'Evangile, les Psaumes et le Noble Coran qui abroge tout ce qui l'a précédé, Livres ou écritures, car il contient tout ce qu'ils contiennent et même davantage comme nous le verrons sous peu si Dieu — exalté soit-Il — nous le permet.

مَا يَجِبُ لِلأَنْبِيَاء

فَمِمَّا يَجِبُ لِلأَنْبِيَاء عَلَيْهِمُ السَّلاَمُ : الصِّدْقُ، وَالأَمَانَةُ، وَالتَّبْلِيغُ، وَالْفَطَانَةُ، وَالْعِصْمَةُ، وَيَسْتَحِيلُ فِي حَقِّهِمْ أَضْدَادُهَا، وَهِيَ الْكَذِبُ، وَالْخِيَانَةُ، وَعَدَمُ التَّبْلِيغِ بِكِتْمَانِ شَيْءٍ مِمَّا أُمِرُوا بِتَبْلِيغِهِ لِلنَّاسِ، وَعَدَمُ الْفَطَانَةِ، وَعَدَمُ الْعِصْمَةِ، بِأَنْ يَقَعَ مِنْهُمْ مَا هُوَ مُخَالِفٌ لِمَا أُمِرُوا بِهِ.

فَهُمْ مَعْصُومُونَ عَنِ الكَبَائِرِ وَالصَّغَائِرِ وَعَنْ خِلاَفِ الأَوْلَى، فَلاَ يَصْدُرُ مِنْهُمْ إلاَّ مَا هُوَ تَشْرِيعٌ، وَكُلُّ مَا أُسْنِدَ إِلَيْهِمْ مِمَّا ظَاهِرُهُ خِلاَفُ ذَلِكَ فَهُوَ مُؤَوَّلٌ بِمَا يَلِيقُ بِمَقَامِهِمْ، فَلاَ يُقْدَحُ فِي العِصْمَةِ الوَاجِبَةِ لَهُمْ قَطْعًا، لأَنَّهُمْ مُبَلِّغُونَ عَنِ اللَّه تَعَالَى بِأَقْوَالِهِمْ وَأَفْعَالِهِمْ وَتَقْرِيرَاتِهِمْ. وَيَجُوزُ فِي حَقِّهِمْ مِنَ الأَعْرَاضِ البَشَرِيَّةِ كُلُّ مَالاَ يُؤَدِّي إِلَى نَقْصٍ فِي مَرَاتِبِهِمْ أَوْ يُنَفِّرُ النَّاسَ عَنْهُمْ،

Quelles sont les qualités obligatoires d'un prophète ?

Les attributs nécessaires aux prophètes sont : la sincérité, la fiabilité, le fait de faire parvenir le message, l'intelligence et l'infaillibilité. Il est impossible qu'un prophète soit affecté d'un attribut contraire à ceux-ci, à savoir le mensonge, la traîtrise, le fait de dissimuler une partie ou la totalité du message, la stupidité, ou la faillibilité en commettant, par exemple, un acte qui serait contraire à ce qui lui a été ordonné.

Les prophètes sont infaillibles et donc préservés des péchés capitaux et véniels ; ils évitent même de faire le choix le moins judicieux (خلاف الأوْلى). Tout ce qui vient d'eux fait acte loi et ce qui pourrait sembler y contrevenir, d'un point de vue extérieur, doit être interprété d'une manière digne de leurs rang. En effet de tels actes ne sauraient mettre en cause leur nécessaire infaillibilité car ils ne font que transmettre le message de Dieu — exalté soit-Il — aussi bien par leurs paroles que par leurs actes ou leurs décisions.

Les prophètes sont soumis aux même accidents (maladies, etc.) que le genre humain à part ceux qui seraient dégradants ou qui feraient fuir les gens.

وَمَا يُنْسَبُ إِلَى بَعْضِهِمْ مِنَ الإِسْرَائِيلِيَّات وَغَيْرِهَا فَمَرْدُودٌ كُلُّهُ، فَهُوَ كَذِبٌ وَافْتِرَاءٌ مِنَ الْيَهُودِ، وَبَعْضُهُ مُؤَوَّلٌ عَلَى غَيْرِ ظَاهِرِهِ بِمَا يَتَنَاسَبُ مَعَ مَقَامِهِمْ الشَّرِيفِ.

أَدِلَّةُ صِفَاتِ الأَنْبِيَاءِ

وَدَلِيلُ وُجُوبِ الصِّدْقِ لَهُمْ وَاسْتِحَالَةَ ضِدِّهِ وَهُوَ الْكَذِبُ، أَنَّهُ لَوْ وَقَعَ مِنْهُمْ ذَلِكَ فِي دَعْوَى النُّبُوَّةِ وَالرِّسَالَةِ لَكَانَ تَصْدِيقُ اللَّهِ تَعَالَى لَهُمْ بِالْمُعْجِزَةِ كَذِباً ،لِأَنَّ الْمُعْجِزَةَ نَازِلَةٌ مَنْزِلَةَ: «صَدَقَ عَبْدِي فِي كُلِّ مَا يُبَلِّغُ عَنِّي». وَتَصْدِيقُ الكَاذِبِ كَذِبٌ وَهُوَ مُحَالٌ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى، فَمَا أَدَّى إِلَيْهِ مِنْ جَوَازِ الكَذِبِ عَلَيْهِمِ مُحَالٌ فَوَجَبَ لَهُمُ الصِّدْقُ قَطْعًا لاسْتِحَالَةِ ضِدِّهِ وَهُوَ الكَذِبِ. قَالَ تَعَالَى : *وَلَوْ تَقَوَّلَ عَلَيْنَا بَعْضَ الأَقَاوِيلِ لأَخَذْنَا مِنْهُ بِالْيَمِينِ ثُمَّ لَقَطَعْنَا مِنْهُ الوَتِينَ* (١٢) .

(١٢) سورة الحاقة، الآيات (٤٤-٤٦)

Certains défauts qui leur sont rapportés, d'après des sources juives ou autres, sont totalement invraisemblables ; ce ne sont que des mensonges et des calomnies (*) proférés par les juifs, exception faite de quelques passages qui peuvent recevoir une interprétation conforme au rang des prophètes.

Arguments qui plaident en faveur de ces attributs

La preuve de la nécesaire sincérité des prophètes et de l'impossibilité du mensonge en ce qui les concerne est la suivante ; s'ils pouvaient mentir quand à leur mission prophétique, la confirmation que Dieu — exalté soit-Il — fait de leur mission en ces termes : "Tout ce que Mon serviteur transmet comme venant de Moi est vrai", serait également un mensonge, car le fait de confirmer un menteur est mensonge ; or, ceci est impossible en ce qui concerne Dieu — exalté soit-Il. Le fait que Dieu ne puisse mentir engendre la même chose pour les prophètes qui sont de ce fait nécessairement sincères. Dieu — exalté soit-Il a dit : *Certes, si (Muhammad) nous avait attribué quelques*

(*) A titre d'exemple, il est inconvable pour la théoogie musulmane que David ait fait tuer l'un de ses généraux pour s'emparer de son épouse, que Noë se soit ennivré ou que les vers aient rongé le corps de Job. N. d. E.

وَدَلِيلُ وُجُوبِ الأَمَانَةِ لَهُمْ أَنَّهُ لَوْ فَعَلُوا شَيْئًا مِمَّا أُمِرُوا بِتَرْكِهِ، أَوْ تَرَكُوا شَيْئًا مِمَّا أُمِرُوا بِفِعْلِهِ لَانْقَلَبَ ذَلِكَ الفِعْلُ طَاعَةً لَهُمْ، لأَنَّ اللَّهَ تَعَالَى جَعَلَهُمْ قُدْوَةً فِي ذَلِكَ، قَالَ تَعَالَى : *مَنْ يُطِعِ الرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ اللَّهَ* (١٣) ؛ *وَأَطِيعُوا اللَّهَ وَالرَّسُولَ* (١٤). وَضِدُّهَا الخِيَانَةُ بِفِعْلِ شَيْءٍ مِمَّا نُهُوا عَنْهُ أَوْ تَرْكِ شَيْءٍ مِمَّا أُمِرُوا بِهِ، فَهِيَ مُسْتَحِيلَةٌ فِي حَقِّهِمْ، لأَنَّ اللَّهَ تَعَالَى جَعَلَهُمْ قُدْوَةً وَأَمَرَنَا بِاتِّبَاعِهِمْ وَطَاعَتِهِمْ : *قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ* (١٥).

وَدَلِيلُ وُجُوبِ التَّبْلِيغِ لَهُمْ، أَيْ تَبْلِيغِ مَا أُمِرُوا بِتَبْلِيغِهِ إِلَى النَّاسِ أَنَّهُمْ لَوْ كَتَمُوا شَيْئًا مِنْ ذَلِكَ لَلَزِمَ كَوْنُهُمْ مِنَ الخَائِنِينَ، وَلَلَزِمَ وُقُوعُ المَعَاصِي مِنْهُمْ، كَيْفَ وَهُمْ قُدْوَةٌ. فَالدَّلِيلُ عَلَى الأَمَانَةِ هُوَ الدَّلِيلُ عَلَى التَّبْلِيغِ. وَضِدُّهُ الكِتْمَانُ، وَهُوَ مُحَالٌ لِمَا تَقَدَّمَ، وَلأَنَّ اللَّهَ تَعَالَى أَخْبَرَ بِصِدْقِهِمْ، قَالَ تَعَالَى :

---

(١٣) سورة النساء، الآية ٨٠.

(١٤) سورة آل عمران، الآية ١٣٢

(١٥) سورة آل عمران، الآية ٣١

propos (inexacts), Nous l'aurions saisi de la Main droite et lui aurions sectionné l'aorte (12).

La preuve de leur nécessaire loyauté est la suivante : Si les prophètes pouvaient mettre en pratique ce qui leur a été interdit ou abandonner un acte qui leur a été imposé, cette action se serait transformée pour eux en obéissance, car Dieu — exalté soit-Il — en a fait des modèles en matière de comportement. Dieu — exalté soit-Il a dit : *Quiconque obéit au prophète obéit (par là même) à Dieu* (13) ; et : *Obéissez à Dieu et au Prophète pour (mériter) la miséricorde (divine)* (14). Le contraire de la loyauté qui est la traîtrise et qui consisterait à accomplir des actes qui leur ont été interdits ou à se détourner de choses qui leur ont été imposées est pour eux une impossibilité, car Dieu — exalté soit-Il — en a fait des modèles et nous a ordonné de les suivre et de leur obéir : *Dis si vous aimez Dieu, alors suivez-moi ! Il vous aimera et vous pardonnera vos péchés* (15).

La preuve de l'obligation dans laquelle ils se trouvent de faire parvenir le message qu'on leur a été ordonné de transmettre aux hommes peut se résumer ainsi : s'ils avaient dissimulé une partie de la révélation, ils seraient des traîtres et des pécheurs ce qui est impossible

---

(12) Cor., sourate al-Hâqqa, verset 44-46

(13) Cor., sourate al-Nissâ', verset 80

(14) Cor.., Âl 'Imrân, verset 132

(15) Cor., Âl 'Imrân, verset 31

وَصَدَقَ الْمُرْسَلُونَ (١٦) ؛ إِنَّهُ كَانَ صِدِّيقًا نَبِيًّا (١٧) ؛ وَكَانَ عَلَيْهِ السَّلَامُ قَبْلَ النُّبُوَّة يُسَمَّى الصَّادِقَ الأَمِينَ ؛ وَقَوْلِهِ تَعَالَى إِخْبَارًا عَنْهُمْ : إِنِّي لَكُمْ رَسُولٌ أَمِينٌ (١٨) وَقَوْلِهِ تَعَالَى : أُبَلِّغُكُمْ رِسَالَاتِ رَبِّي وَأَنْصَحُ لَكُمْ (١٩) وَقَوْلِهِ تَعَالَى : الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ (٢٠).

وَدَلِيلُ الْفَطَانَةِ أَنَّ اللَّهَ تَعَالَى أَرْسَلَهُمْ لِتَبْلِيغِ شَرَائِعِهِ إِلَى عِبَادِهِ، وَفِي النَّاسِ الذَّكِيُّ وَالْغَبِيُّ، كَمَا أَنَّهُ فِيهِمُ الْفَطِنُ وَالْبَلِيدُ وَغَيْرُ ذَلِكَ. وَهُمْ بِحَاجَةٍ إِلَى مُجَادَلَةِ الْخُصُومِ وَقَنَاعَتِهِمْ وَإِقْنَاعِ الْمُعَانِدِينَ مِنْهُمْ وَالْقَاصِرِينَ، وَرَدِّ شُبَهِهِمْ وَعِنَادِهِمْ وَمُكَابَرَتِهِمْ لِتَقُومَ الْحُجَّةُ عَلَيْهِمْ. فَلَوْلَمْ يَكُونُوا عَلَى جَانِبٍ عَظِيمٍ مِنَ الْفَطَانَةِ لَمَا اسْتَطَاعُوا مِنْ تَبْلِيغِ الدَّعْوَةِ، وَإِقْنَاعِ النَّاسِ وَإِقَامَةِ

---

(١٦) سورة يس، الآية ٥٢
(١٧) سورة مريم، الآية ٤١
(١٨) سورة الدخان، الآية ١٨
(١٩) سورة الأعراف ، الآية ٦٢
(٢٠) سورة المائدة ، الآية ٣

puisqu'ils sont des modèles. La preuve qui vaut pour leur loyauté est donc également valable pour ce qui relève de la transmission du message dans son intégralité. Le contraire, qui est de la dissimulation, est impossible pour la raison que nous avons évoquée et aussi parce que Dieu — exalté soit-Il — nous a informé de leur sincérité en ces termes : *Les messagers étaient sincères !* (16) ; ... *qui était un véridique, un prophète* (17) ; Le Prophète — que la grâce et la paix soient sur lui — était surnommé, avant sa mission, le sincère, le fiable. Dieu — exalté soit-Il — nous a décrit les prophètes en leur plaçant dans la bouche les propos suivants : *Je suis pour vous un envoyé digne de confiance* (18) ; *Je vous transmets les messages de mon Seigneur et vous donne d'excellents conseils* (19) et enfin : *Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion* (20).

Voici maintenant l'argument en faveur de leur nécessaire intelligence : Dieu — exalté soit-Il — les a envoyés pour exposer Sa loi à Ses serviteurs dont l'entendement est variable : certains sont doués d'intelligence, d'autres sont idiots ; certains ont de

---

(16) Cor., Yâ Sîn, verset 52
(17) Cor., Maryam, verset 41
(18) Cor., al-Dukhân, verset 18
(19) Cor., al-A'râf, verset 62
(20) Cor., al-Mâ'ida , verset 3

الحُجَّة، وَدَفْعِ الشُّبْهَة ، فَلذا وَجَبَ لَهُمْ الفَطانَةُ وانتَفَى عَنْهُمْ ضدُّهاُ و هُوَ الغَبَاوَةُ و الغَفْلَةُ وَ غَيْرُ ذالكَ لمَا يُؤَدِّي إلَيْه منْ هَذه المُحالاتُ.

وَيَجبُ لَهُمْ العصْمَةُ، وَدَلَيلُهَا كَالأَمَانَة، فَلاَ يَجُوزُ في حَقِّهِمْ فعْلُ مَنْهَيٍّ عَنْهُ، وَلاَ تَرْكُ مَأْمُورٍ بِه لأَنَّهُمْ قُدْوَةٌ وَاتِّبَاعُهُمْ طَاعَةٌ للَّه تَعَالَى، وَمَحَبَّةٌ لَهُ تَعَالَى، فَلا يَصْدُرُ منْهُمْ الاَّ مَا هُوَ تَشْريعٌ، وَقَد انْتَفَى ضدُّ هَذه ألعصْمَة وَعُلمُ ذَلَك ممَّا قَرَّرْنَاهُ. وَأَمَّا جَوَازُ الأَعْرَاضِ البَشَريَّة عَلَيْهمْ فَمُشَاعَدَةٌ وَقُوعهَا فعْلاً، وَحكْمَتُهَا التَّسَلِّي عَنْ أُمُورِ الدُّنْيَا، وَلتَعْظيم أُجُورهمْ وَثَوَابهمْ في الآخرَة، وَليَعْلَمَ النَّاسُ أَنَّ الأَنْبيَاء وَالرُّسُل بَشَرٌ فَلاَ يَتَّخذُونَهُمْ آلهَةً منْ دُون اللَّه تَعَالَى، وَللتَّأَسِّي بهمْ فيمَا يُصيبُ النَّاسَ منْ أَعْرَاض الدُّنْيَا، فَالدُّنْيَا دَارُ مَمَرٍّ، وَالآخرَةُ دَارُ مَقَرٍّ : *وَلَلآخرَةُ خَيْرٌ لكَ منَ الأُولَى*(٢١) : *وَمَا عنْدَ رَبِّكَ خَيْرٌ وَأَبْقَى*(٢٢) ؛ *وَمَا عنْدَ اللَّه خَيْرٌ للأَبْرَار* (٢٣).

---

(٢١) سورة الضحى ، الآية ٤

(٢٢) سورة القصص ، الآية ٦٠

(٢٣) سورة آل عمران ، الآية ١٩٨

l'esprit, d'autres sont stupides etc. Les prophètes sont donc contraints d'argumenter avec leurs adversaires afin de convaincre les contradicteurs les plus sots ou les plus entêtés ; ils doivent aussi dissiper les doutes et adoucir les orgueilleux afin de les contraindre par leur argumentation. Si les prophètes n'étaient pas doués d'une grande intelligence et d'une grande finesse d'esprit, ils n'auraient pas été capables de transmettre correctement le message, de convaincre les gens, d'exposer leurs arguments et de dissiper les doutes. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire que les prophètes soient doués d'intelligence et de finesse et on ne peut leur attribuer de manquer d'intelligence, ni d'être distraits ou insouciants, ni d'autres défauts similaires car tout cela, en ce qui les concerne, est une pure impossibilité.

Il est aussi nécessaire que les prophètes soient infaillibles et la preuve de cette infaillibilité est la même que celle de la loyauté, il ne leur est donc pas possible de commettre un acte qui soit interdit ou de se détourner d'une chose qui leur est imposée car ils sont des modèles et le fait de les suivre est à la fois obéissance et amour de Dieu — exalté soit-Il. Tout ce qui vient d'eux a force de loi et il est donc impossible qu'ils ne soient pas infaillibles, tout cela découlant de ce que nous avons déjà exposé.

الإِيمَانُ بِالْكُتُبِ السَّمَاوِيَّةِ

وَمِمَّا يَجُوزُ فِي حَقِّهِ تَعَالَى إِنْزَالُ الكُتُبِ عَلَى الرُّسُلِ عَلَيْهِمُ الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ لِيُبَلِّغُوهَا إِلَى عِبَادِهِ تَعَالَى، فَالإِيمَانُ بِهَا وَاجِبٌ، وَهِيَ كَلَامُ اللَّهِ تَعَالَى وَقَدْ أَنْزَلَ اللَّهُ تَعَالَى مِنَ الكُتُبِ أَرْبَعَةً وَهِيَ التَّوْرَاةُ عَلَى سَيِّدِنَا مُوسَى، وَالزَّبُورُ عَلَى سَيِّدِنَا دَاوُد، والإِنْجِيلُ عَلَى سَيِّدِنَا عِيسَى، وَالقُرْآنُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّد صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَأَنْزَلَ مِنَ الصُّحُف عَلَى آدَمَ وَشِيث وَإِبْرَاهِيمَ وَمُوسَى قَبْلَ التَّوْرَاة. فَكُلُّ هَذَا مِمَّا يَجِبُ الإِيمَانُ بِهِ عَلَى كُلِّ مُكَلَّفٍ تَفْصِيلاً.

وَالقُرْآنُ العَظِيمُ قَدْ جَمَعَ اللَّهُ تَعَالَى فِيهِ كُلَّ مَا تَفَرَّقَ فِي الكُتُبِ وَالصُّحُف وَزَادَ عَلَيْهَا، فَهُوَ خَاتَمُ الكُتُبِ السَّمَاوِيَّة، وَالرَّسُولُ عَلَيْهِ الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ خَاتَمُ الرُّسُلِ. : *مَا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَد مِنْ رِجَالِكُمْ وَلَكِنْ رَسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ* (٢٤). وَشَرْعُهُ خَاتَمُ الشَّرَائِعِ،

(٢٤) سورة الأحزاب ، الآية ٤٠.

Quand au fait qu'ils sont soumis aux mêmes accidents que le genre humain, cela est abondamment prouvé par leurs histoires personnelles. La sagesse de cet état de chose en est que les prophètes se détournent ainsi spontanément de ce monde, que leur récompense est multipliée dans l'au-delà et que les hommes savent ainsi que les prophètes et les envoyés sont des êtres humains comme eux ; cela afin qu'ils ne les prennent pas pour des divinités à la place de Dieu — exalté soit-Il. Cela permet aussi à l'humanité ordinaire de se consoler de ses propres difficultés en voyant ce que les prophètes ont enduré, car ce monde n'est qu'un lieu de passage alors que la demeure ultime est la demeure éternelle : *Et l'au-delà sera, certes, pour toi meilleur que la vie d'ici bas* (21) ; *Ce qui est auprès de Dieu est meilleur et plus durable* (22) ; *Ce qui est auprès de Dieu est préférable pour les hommes de bien* (23).

La foi dans les livres révélés

Parmi les choses que Dieu peut faire (ou ne pas faire) — exalté soit-Il, on compte la révélation des écritures à Ses envoyés — que la grâce et la paix soient sur eux — afin qu'ils les transmettent aux serviteurs de Dieu. La foi dans ces écritures est une obligation car elles sont la Parole de Dieu — exalté soit-Il. Quatre Livres saints

(21) Cor., al-Duhâ , verset 4

(22) Cor., al-Qisas , verset 60

(23) Cor., Âl 'Imrân , verset 198

فَهْوَ نَاسِخٌ لِكُلِّ مَا تَقَدَّمَ مِنَ الشَّرَائِعِ وَالكُتُبِ وَالصُّحُفِ، كَمَا أَنَّ بَعْضَهُ نَاسِخٌ لِلْبَعْضِ إِمَّا تِلاَوَةً فَقَطْ، وَإِمَّا حُكْمًا لاَ تِلاَوَةً، وَإِمَّا حُكْمًا وَتِلاَوَةً. وَهْوَ المُعْجِزَةُ الخَالِدَةُ لِرَسُولِنَا الكَرِيمِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، البَاقِيَةُ عَلَى مَرِّ الدُّهُورِ إِلَى يَوْمِ القِيَامَةِ.

ont été révélés, qui sont la Thora à notre seigneur Moïse, les Psaumes à notre seigneur David, l'Evangile à notre seigneur Jésus et le Coran à notre seigneur Muhammad — que la grâce et la paix soient sur lui et sur eux. Il a également révélé les feuillets (صحف) à Adam, Seth, Abraham et Moïse avant la révélation de la Thora. Il est obligatoire pour toute personne responsable au regard de la loi d'avoir une foi claire et précise en chacune de ces révélations [puisqu'il en est fait état dans le Coran].

Dieu — exalté soit-Il — a rassemblé dans le Coran glorieux tout ce qui était dispersé dans les autres Livres en y rajoutant d'autres éléments. De même que le Prophète — que la grâce et la paix soient sur lui — est le sceau des prophète, le Coran est le sceau des Livres révélés : *Muhammad n'est le père d'aucun des vôtres, mais il est l'Envoyé de Dieu et le sceau des prophètes* (24).

Sa Loi scelle et abroge les lois, les Livre saints et les écritures antérieures. Il est même certains versets du Coran qui en abrogent d'autres : 1) soit les versets abrogés ne figurent plus dans le Livre même si la règle qu'ils édictaient est toujours en vigueur ;

2) soit la règle qu'ils énonçaient est abrogée même s'ils figurent toujours dans le Livre,

(24) Cor., el-Ahzâb , verset 40

الإِيمَانُ بِالْمُعْجِزَاتِ

وَمِمَّا يَجُوزُ فِي حَقِّ اللَّه تَعَالَى فِعْلُ الْمُعْجِزَاتِ لِتَأْيِيدِ رُسُلِه وَتَصْدِيقِهِمْ، وَذَلِكَ كَالْيَدِ لِمُوسَى وَالْعَصَا لَهُ، وَإِحْيَاءِ الْمَوْتَى وَإِبْرَاءِ الأَكْمَهِ وَالأَبْرَصِ وَغَيْرِ ذَلِكَ لِسَيِّدِنَا عِيسَى، وَكَانْشِقَاقِ الْقَمَرِ وَغَيْرِهِ لِسَيِّدِنَا الرَّسُولِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَأَعْظَمُ مُعْجِزَاتِه هُوَ الْقُرْآنُ الْكَرِيمُ، فَيَجِبُ الإِيمَانُ بِمُعْجِزَاتِ جَمِيعِ الأَنْبِيَاءِ عَلَى كُلِّ مُكَلَّفٍ مِمَّا وَرَدَ ذِكْرُهُ فِي الْكِتَابِ أَوْ فِي السُّنَّةِ الشَّرِيفَةِ.

الإِيمَانُ بِالْمَلاَئِكَةِ

وَيَجِب عَلَى الْمُكَلَّفِ الإِيمَانُ بِالْمَلاَئِكَةِ الْكِرَامِ الْبَرَرَةِ، وَهُمْ كَثِيرُونَ لاَ يُحْصِي عَدَدَهُمْ إِلاَّ اللَّهُ تَعَالَى، فَالإِيمَانُ بِهِمْ إِجْمَالاً وَاجِبٌ، وَالإِيمَانُ بِمَنْ ذُكِرَ مِنْهُمْ بِعَيْنِهِ تَفْصِيلاً وَاجِبٌ. وَهُمْ : جِبْرِيلُ أَمِينُ الْوَحْيِ مِنَ السَّمَاءِ، وَرَسُولُ اللَّهِ تَعَالَى إِلَى أَنْبِيَائِهِ وَرُسُلِهِ، وَمِيكَائِيلُ وَإِسْرَافِيلُ، وَمَلَكُ الْمَوْتِ

3) soit ils ne figurent plus dans le Livre et leur contenu a été également abrogé. Le Coran est le miracle perpétuel qui a été donné a notre noble Prophète — que la grâce et la paix soient sur lui — ; il demeurera à travers les temps jusqu'au Jour dernier.

La foi dans les miracles

Parmi les possibilités que Dieu peut mettre en œuvre [ou non] — exalté soit-Il — on compte également les miracles qu'Il a produit pour soutenir et confirmer Ses envoyés. Parmi ces miracle on connaît ceux de notre seigneur Moïse qui montra sa main lumineuse au Pharaon et transforma devant lui son bâton en serpent ; notre seigneur Jésus ressuscita les morts, guérit les aveugles et les lépreux et accomplit bien d'autres miracles avec la permission de Dieu ; la lune se fendit en deux à la demande de notre seigneur Muhammad — que la grâce et la paix soient sur lui. Mais le plus grand des miracles de notre Prophète reste le noble Coran. Ajouter foi aux miracles accomplis par tous les prophètes, en particulier ceux qui sont rapportés dans le Coran ou la tradition prophétique est une obligation pour toute personne responsable au regard de la loi.

La foi dans les anges

Il est obligatoire pour toute personne responsable au regard de la loi d'ajouter foi aux anges. Ils sont en très grand nombre et Seul Dieu — exalté soit-Il — le

وَيُسَمَّى عَزْرَائِيلُ، وَالرُّوحُ عَلَى القَوْلِ بِأَنَّهُ غَيْرُ جِبْرِيلَ عَلَيْهِ السَّلَامُ ، وَحَمَلَةُ العَرْشِ، وَالحَفَظَةُ الكَاتِبُونَ لِأَعْمَالِ الخَلْقِ، وَالحَفَظَةُ المُعَقِّبَاتُ، وَرِضْوَانُ خَازِنُ الجَنَّةِ ، وَمَالِكٌ خَازِنُ النَّارِ، وَخَزَنَةُ جَهَنَّمَ التِّسْعَةَ عَشَرَ، مَعَ تَفْوِيضِ عِلْمِ حَقِيقَتِهِمْ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى : *وَمَا يَعْلَمُ جُنُودَ رَبِّكَ إِلَّا هُوَ* (٢٥) وَمُنْكَرٌ وَنَكِيرٌ وَسُؤَالُ القَبْرِ. وَغَيْرُهُمْ مِمَّنْ وَرَدَ ذِكْرُهُ مُعَيَّنًا بِاسْمِهِ أَوْ وَصْفِهِ.

وَيَجِبُ الإِيمَانُ بِأَنَّهُمْ مَعْصُومُونَ قَالَ تَعَالَى : *بَلْ عِبَادٌ مُكْرَمُونَ لَا يَسْبِقُونَهُ بِالْقَوْلِ وَهُمْ بِأَمْرِهِ يَعْمَلُونَ* (٢٦)، وَقَالَ فِي حَقِّهِمْ : *يُسَبِّحُونَ اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ لَا يَفْتُرُونَ* (٢٧).

(٢٥) سورة المدثر ، الآية ٣١
(٢٦) سورة الأنبياء ، الآية ٢٧-٢٦
(٢٧) سورة الأنبياء ، الآية ٢٠.

connaît. La foi aux anges d'une manière générale est obligatoire ainsi qu'une foi plus détaillée en ceux qui sont mentionnés explicitement [dans les textes]. Parmi eux il convient de mentionner Gabriel, le dépositaire de la révélation céleste ; il est l'envoyé de Dieu — exalté soit-Il — aux prophètes et aux messagers ; Mîkâ'îl, Isrâfîl, l'ange de la mort que l'on appelle 'Azrâ'îl, l'Esprit (الروح) si l'on s'en tient à la version qui en fait un être différent de Gabriel — que la paix soit sur lui —, les porteurs du Trône, les anges gardiens chargés de consigner les actes des créatures, les anges gardiens protecteurs, Ridwân, le gardien du paradis, Mâlik, le gardien des enfers ainsi que les dix neuf autres gardiens qui le secondent dans cette tâche. En ce qui concerne leur nature nous nous en remettons à Dieu — exalté soit-Il — qui dit : *Nul ne connaît les armées de ton Seigneur, excepté Lui* (25).

Il faut également croire qu'ils sont préservés du péché car Dieu — exalté soit-Il — a dit : *(Les anges) sont (pour Lui) des serviteurs honorés qui ne prennent pas la parole avant Lui et (n') agissent (que) sur Ses ordres.* (26) ; ainsi que : *Ils l'exaltent nuit et jour, sans relâche* (27).

(25) Cor., al-Mudaththir , verset 31
(26) Cor., al-Anbiyâ' , verset 26-27
(27) Cor., al-Anbiyâ' , verset 20

الإِيمَانُ بِأَحْوَالِ المَعَادِ وَالْيَوْمِ الآخِرِ وَالجَنَّةِ وَالنَّارِ

وَمِمَّا يَجُوزُ فِي حَقِّ اللَّه تَعَالَى البَعْثُ وَالحَشْرُ وَالنَّشْرُ مِمَّا جَاءَ فِي أَحْوَالِ المَعَادِ وَالْيَوْمِ الآخِرِ وَالجَنَّةِ وَالنَّارِ، فَيَجِبُ عَلَى كُلِّ مُكَلَّفٍ الإِيمَانُ بِكُلِّ مَا أَخْبَرَ اللَّهُ تَعَالَى بِهِ مِنْ ذَلِكَ فِي الكِتَابِ أَوْ جَاءَ فِي السُّنَّةِ النَّبَوِيَّةِ فَيَجِبُ الإِيمَانُ بِالْيَوْمِ الآخِرِ وَهُوَ يَوْمُ القِيَامَةِ، وَسُمِّيَ اليَوْمَ الآخِرَ لأَنَّهُ آخِرُ أَيَّامِ الدُّنْيَا وَأَوَّلُ أَيَّامِ الآخِرَةِ : يَوْمَ يَقُومُ *النَّاسُ لِرَبِّ العَالَمِينَ* (٢٨).

وَيَجِبُ الإِيمَانُ بِالْبَعْثِ وَالحَشْرِ لِلأَجْسَادِ وَالأَرْوَاحِ مَعًا، وَالْحِسَابِ وَالصِّرَاطِ وَالمِيزَانِ، وَالْجَنَّةِ وَالنَّارِ حَقٌّ، وَهُمَا مَوْجُودَتَانِ الآنَ فَيَجِبُ الإِيمَانُ بِهِمَا دَارًا خُلُودٍ لِلسُّعَدَاءِ، وَالكُفَّارِ الأَشْقِيَاءِ. وَلاَ يُخَلَّدُ مُؤْمِنٌ فِي النَّارِ وَإِنْ دَخَلَهَا. وَالمُرُورُ عَلَى الصِّرَاطِ حَقٌّ، وَهُوَ جِسْرٌ مَمْدُودٌ فَوْقَ مَتْنِ

(٢٨) سورة المطففين ، الآية ٦

La foi dans les conditions de la Résurectionn et du Jour dernier ; la foi dans le Paradis et l'Enfer

On compte aussi entre autres possibilités attribuées à Dieu — exalté soit-Il — la résurrection des morts et le rassemblement qui surviendront à la fin ainsi que cela a été rapporté à propos des conditions du “Lieu de retour” ; puis le Jour dernier, le Paradis et l'Enfer. Il est obligatoire pour toute personne responsable au regard de la loi de croire en tout ce dont Dieu — exalté soit-Il — nous a informé à ces sujets dans Son Livre, ainsi qu'à ce qui en a été rapporté par la tradition prophétique. Il faut donc avoir foi en Jour dernier qui est le jour du jugement, et qui a reçu son nom car il est le dernier des jours de ce monde et le premier de l'au-delà : *Le jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur des mondes* (28).

Il faut croire en la résurrection et au rassemblement des corps et des esprits, en la reddition des comptes, au pont du Sirât [placé au dessus de l'Enfer], à la balance des œuvres, au Paradis et à l'Enfer qui sont des réalités existant d'ores et déjà. Il faut croire au fait que ce sont sont des demeures perpétuelles pour les bienheureux, les mécréants et les réprouvés. Les croyants, même s'ils entrent en Enfer, n'y demeureront pas éternellement.

(28) Cor., al-Mutaffifîn, verset 6

جَهَنَّمَ. وَالشَّفَاعَةُ حَقٌّ، وَأَعْظَمُهَا فِي فَصْلِ الْقَضَاءِ بَيْنَ الْعِبَادِ، وَهِيَ خَاصَّةٌ بِرَسُولِنَا سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَهِيَ الشَّفَاعَةُ الْعُظْمَى وَالْمَقَامُ الْمَحْمُودُ. وَيَشْفَعُ الأَنْبِيَاءُ وَالْمُرْسَلُونَ وَالشُّهَدَاءُ وَالصَّالِحُونَ وَالْعُلَمَاءُ وَالأَوْلِيَاءُ.

وَرُؤْيَةُ اللَّهِ تَعَالَى فِي عَرَصَاتِ الْقِيَامَةِ وَفِي الْجَنَّةِ حَقٌّ بِلاَ كَيْفٍ وَلاَ جِهَةٍ وَلاَ مُقَابَلَةٍ وَلاَ إِحَاطَةٍ حَقٌّ يَجِبُ الإِيمَانُ بِهَا، وَنَعِيمُ أَهْلِ الْجَنَّةِ وَعَذَابُ أَهْلِ النَّارِ حَقٌّ، وَالْخُلُودُ لأَهْلِ الْجَنَّةِ فِيهَا وَلأَهْلِ النَّارِ فِيهَا حَقٌّ، وَحَوْضُ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ حَقٌّ.

وَيَجِبُ الإِيمَانُ بِالْقَضَاءِ وَالْقَدَرِ، وَهُمَا غَيْرُ الْمَقْضِي وَالْمُقَدَّرِ، وَالْقَضَاءُ وَالْقَدَرُ خَيْرُهُ وَشَرُّهُ مِنَ اللَّهِ تَعَالَى : *لاَ يُسْأَلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْأَلُونَ*(٢٩). وَالسَّعَادَةُ الْمَوْتُ عَلَى الإِيمَانِ وَالشَّقَاوَةُ الْمَوْتُ عَلَى الْكُفْرِ وَالْعِيَاذُ بِاللَّهِ تَعَالَى.

---

(٢٩) سورة الأنبياء ، الآية ٢٣

La traversée du Sirât est une réalité : c'est un pont qui surplombe le gouffre de l'Enfer. L'intercession [de certaines personnes] est une réalité ; la plus importante des intercessions visant à trancher entre les créatures est réservée à notre prophète Muhammad — sur lui la grâce et la paix — : elle est l'intercession suprême et la station glorieuse (المقام المحمود). Les autres prophètes, les envoyés, les martyrs, les gens pieux, les savants et les saints auront aussi la faculté d'intercéder.

La vision de Dieu — exalté soit-Il — au Jour dernier et au Paradis est une réalité à laquelle il nous faut croire. Cependant on ne peut dire ni comment elle se produira, ni assigner à Dieu une direction, ni Le voir face à face ; en outre, nous ne pouvons Le cerner. La béatitude des gens du Paradis et le châtiment des gens de l'Enfer est aussi une réalité, ainsi que l'éternité de la demeure en Paradis pour ses habitants et de la demeure en enfer pour les siens. La “ Fontaine ” du Prophète — que la grâce et la paix soient sur lui — est une autre réalité.

Il faut croire au décret et au destin divins qui diffèrent de ce qui est destiné et décrété (*). Le bien et le mal

---

(*) : Ce distinguo revient à faire une distinction entre l'Attribut divin et Ses effets.

كَسْبُ العَبْدِ

وَلِلْعَبْدِ كَسْبٌ كُلِّفَ بِهِ فِي الأَمْرِ وَالنَّهْيِ، فَلَيْسَ مَجْبُورًا كَمَا يَزْعُمُهُ الجَبْرِيَّةُ لأَنَّ الجَبْرَ كُفْرٌ، وَلاَ هُوَ مُخْتَارٌ كَمَا يَقُولُهُ وَيَزْعُمُهُ المُعْتَزِلَةُ، بَلْ لَهُ الْكَسْبُ وَهْوَ المُعَبَّرُ عَنْهُ بِالجُزْءِ الاخْتِيَارِي وَالإِرَادَةِ الحَادِثَةِ : *وَمَا تَشَاؤُونَ إِلاَّ أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ* (٣٠) ؛ *اللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ*(٣١) ؛ *وَاللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْلَمُونَ* (٣٢) ؛ *أَلاَ لَهُ الخَلْقُ وَالأَمْرُ* (٣٣) ؛ *هَلْ مِنْ خَالِقٍ غَيْرُ اللَّهِ*(٣٤) وَالاسْتِطَاعَةُ مَعَ الفِعْلِ.

وَأَفْضَلُ الخَلْقِ بَعْدَ الأَنْبِيَاءِ أَبُو بَكْرٍ فَعُمَر فَعُثْمَان فَعَلِي فَبَقِيَّةُ العَشْرَةِ المُبَشَّرِينَ بِالجَنَّةِ، فَأَهْلُ بَدْرٍ وَأُحُدٍ وَبَيْعَةَ الرُّضْوَانِ

(٣٠) سورة الدهر، الآية ٣٠ و التكوير ، الآية ٢٩
(٣١) سورة الزمر، الآية ٦٢
(٣٢) سورة الصفّات، الآية ٩٦
(٣٣) سورة الأعراف، الآية ٥٤
(٣٤) سورة فاطر، الآية ٣

contenus dans le décret et le destin divins viennent tous deux de Dieu. *Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait ; mais eux (lui) rendront compte (de leurs actes)* (29). Il faut aussi croire que la félicité résulte de la mort en tant que croyant et, le malheur, d'une mort en tant que mécréant, que Dieu — exalté soit-Il — nous en préserve.

La rétribution des serviteurs

Il y a une rétribution pour le serviteur qu'il est tenu de rechercher dans le respect des commandements et des interdictions. Le serviteur n'est pas totalement contraint comme le prétendent les partisans de cette doctrine (الجبريّة) car celle-ci n'est que mécréance et il n'est pas non plus totalement libre comme le prétendent les Mu'tazila. Le serviteur a une récompense et une responsabilité [partielles], chose que l'on exprime en disant qu'il a une part de liberté et une volonté contingente ; cependant ... *vous ne saurez vouloir qu'autant que Dieu veuille* (30) ; *Dieu est créateur de toute chose* (31) ; *C'est Dieu qui vous a créés, vous et ce que vous façonnez* (32) ; *La création et l'ordre ne relèvent-ils pas de Lui !* (33) ; *Y a-t-il un créateur en dehors de*

(29) Cor., al-Anbiyâ' , verset 23
(30) Cor., al-Takwîr , verset 29
(31) Cor., al-Zumar , verset 62
(32) Cor., al-Saffât, verset 96
(33) Cor., al-A'râf , verset 54

وَالسَّابِقُونَ الأَوَّلُونَ إِلَى الإِسْلاَمِ، وَأَفْضَلُ النِّسَاءِ فَاطِمَةُ سَيِّدَةُ نِسَاءِ العَالَمِ فَعَائِشَةُ أَوْ خَدِيجَةُ.

وَالْكَبِيرَةُ لاَ تُوجِبُ الخُلُودَ فِي النَّارِ، وَلاَ تُخْرِجُ الْمُؤْمِنَ مِنَ الإِيمَانِ إِلَى الكُفْرِ كَمَا يَزْعُمُهُ الخَوَارِجُ، وَلَيْسَ هُنَاكَ مَنْزِلَةٌ بَيْنَ الإِيمَانِ وَالكُفْرِ كَمَا يَزْعُمُهُ المُعْتَزِلَةُ. وَتَجِبُ التَّوْبَةُ مِنْ كُلِّ كَبِيرَةٍ فَوْرًا، وَمِنَ الإِصْرَارِ عَلَى الصَّغَائِرِ، عَمَلاً بِقَوْلِهِ تَعَالَى : *وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَ الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ*(٣٥). وَيَجِبُ اجْتِنَابُ الكَبَائِرِ وَالصَّغَائِرِ، وَاجْتِنَابُ الكَبَائِرِ مُكَفِّرٌ لِلصَّغَائِرِ. قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : *إِنْ تَجْتَنِبُوا كَبَائِرَ مَا تُنْهَوْنَ عَنْهُ نُكَفِّرْ عَنْكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ* (٣٦)، وَكَذَا فِعْلُ الطَّاعَةِ مُكَفِّرٌ لِلصَّغَائِرِ : *وَأَقِمِ الصَّلاَةَ طَرَفَيِ النَّهَارِ وَزُلَفًا مِنَ اللَّيْلِ إِنَّ الحَسَنَاتِ يُذْهِبْنَ السَّيِّئَاتِ ذَلِكَ ذِكْرَى لِلذَّاكِرِينَ* (٣٧).

(٣٥) سورة النور، الآية ٣١
(٣٦) سورة النساء، الآية ٣١
(٣٧) سورة هود، الآية ١١٤

Dieu (34). L'être humain est donc doué d'une capacité [relative] à accomplir des actes.

Les meilleures des créatures après les prophètes sont nos maîtres Abû Bakr, 'Umar, 'Uthman et 'Ali suivis des compagnons auquel le paradis a été promis [les quatre premiers cités faisant également partie de cette catégorie] ; puis les combattants de Badr et de Uhud, puis les musulmans qui ont passé le pacte de la Satisfaction [à Hudaybiyya] puis les premiers musulmans. Les femmes les plus nobles sont Fâtima qui est la plus noble d'entre elles puis 'A'isha ou Khadîja (*).

Le fait de commettre des péchés capitaux n'implique pas que l'on demeure éternellement en Enfer ; leur accomplissement ne font pas du croyant un mécréant comme le prétendent les Khawârij (*), pas plus qu'il n'existe de statut intermédiaire entre la foi et la mécréance comme le prétendent les Mu'tazila. On se doit de se repentir immédiatement des péchés capitaux ainsi que de la persistance dans les péchés véniels, afin de se conformer à Sa Parole — exalté soit-Il : *Croyants, repentez-vous tous auprès de Dieu afin de réussir* (35). Il faut se préserver des péchés capitaux comme des péchés

(34) Cor., Fâtir , verset 3

(*) : Ce genre de classement est toujours controversé, jusque chez les tenants d'une même école. En l'absence de textes clairs le mieux est toujours de s'en remettre à Dieu.

(*) Initialement partisans de sayyidnâ 'Alî, les Khawârij se retournèrent contre lui après la bataille de Siffîn.

(35) Cor., al-Nûr , verset 31

وَكُل مَا أُوهِمَ نَقْصًا فِي حَقِّ المَوْلَى تَبَارَكَ وَتَعَالَى أَوْ تَشْبِيهًا أَوْ جِهَةً أَوْ تَجْسِيمًا أَوْ غَيْرَ ذَلِكَ فَنَتْبَعُ فِيهِ طَرِيقَ السَّلَفِ نُؤْمِنُ وَنُفَوِّضُ مَعَ التَّنْزِيهِ الكَامِل، أَوْ نُؤَوِّلُ لِمَنْ لاَ يَسْتَطِيعُ ذَلِكَ تَأْوِيلاً عِلْمِيًا يُوَافِقُ أَهْلَ الحَقِّ أَهْلَ السُّنَّة وَالجَمَاعَةِ، وَالأَوَّلُ أَسْلَمُ وَالثَّانِي أَحْكَمُ.

véniels, car le fait de s'abstenir des péchés capitaux entraîne une expiation des péchés véniels. Dieu — exalté soit-Il — a dit en effet : *Si, dans ce qui vous est interdit, vous évitez (de commettre) les péchés les plus graves, nous vous pardonnerons vos méfaits (véniels)* (36). De la même manière, l'accomplissement d'une œuvre pie est une expiation pour les péchés mineurs, selon ce qui en est dit dans le Coran : *Prie aux deux extrémités du jour et aux premières heures de la nuit. Les œuvres méritoires dissipent les péchés. Voilà un rappel pour ceux qui se souviennent* (37).

Tout ce qui [dans les textes] semble suggérer concernant Dieu un manque ou une ressemblance (avec les créatures), ou qui paraît Lui assigner une direction dans l'espace ou Lui attribuer une forme ou toute autre chose semblable doit être pris en compte en se conformant à l'attitude des anciens : ils y ajoutaient foi en s'en remettant à Dieu tout en attestant de Sa parfaite transcendance. Il y a une autre attitude, (qui est celle de ceux qui ne pourraient s'en remettre totalement), et qui consiste à donner de ces textes une interprétation savante et conforme à ce qu'en disent les gens de Dieu, les gens de la tradition (*sunnah*) et de la communauté. La première attitude est une attitude salutaire (أسلم) ; la seconde offre l'avantage de la solidité (أحكم).

(36) Cor., al-Nissâ' , verset 31

(37) Cor., Hûd , verset 114

وَخَوَاصُّ الْبَشَرِ أَفْضَلُ مِنْ خَوَاصِّ الْمَلاَئِكَةِ، وَخَوَاصُّ الْمَلاَئِكَةِ أَفْضَلُ مِنْ عَامَّةِ الْبَشَرِ، وَعَامَّةُ الْبَشَرِ أَفْضَلُ مِنْ عَامَّةِ الْمَلاَئِكَةِ.

وَطَاعَةُ اللَّهِ تَعَالَى وَاجِبَةٌ، وَطَاعَةُ رَسُولِهِ وَاجِبَةٌ، وَمَحَبَّةُ اللَّهِ تَعَالَى وَاجِبَةٌ وَمَحَبَّةُ الرَّسُولِ وَاجِبَةٌ، وَمَحَبَّةُ أَهْلِ بَيْتِهِ وَاجِبَةٌ : *النَّبِيُّ أَوْلَى بِالْمُؤْمِنِينَ مِنْ أَنْفُسِهِمْ* (٣٨) ؛ *قُلْ لاَ أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْرًا إِلاَّ الْمَوَدَّةَ فِي الْقُرْبَى* (٣٩). وَيَجِبُ النُّصْحُ لِكُلِّ مُسْلِمٍ. وَبَرَاءَةُ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا مِنْ حَدِيثِ الإِفْكِ وَاجِبَةٌ بِالْقُرْآنِ الْكَرِيمِ.

وَيَجِبُ اعْتِقَادُ عُمُومِ بِعْثَتِهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ إِلَى النَّاسِ كَافَّةً : *قُلْ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا* (٤٠) ؛ تَبَارَكَ

---

(٣٨) سورة الأحزاب، الآية ٦
(٣٩) سورة الشورى، الآية ٢٣
(٤٠) سورة الأعراف، الآية ١٥٨

L'élite des humains est meilleure que l'élite des anges, l'élite des anges est meilleure que le commun des hommes, le commun des hommes est meilleur que le commun des anges.

L'obéissance à Dieu est une obligation, ainsi que l'obéissance au Prophète. L'amour de Dieu est une obligation ainsi que l'amour du Prophète et des gens de sa maison : *Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes* (38) ; *Dis : Je ne vous réclame pour cela aucun salaire, mais seulement l'amitié, eu égard à (nos liens) de parenté* (39).

Le musulman se doit de conseiller les autres musulmans. La foi en l'innocence de 'A'isha — que Dieu soit satisfait d'elle — relativement à la calomnie(إفـــــــك) dont elle fut la victime est une obligation coranique.

Il faut avoir foi dans le fait que la mission de l'Envoyé de Dieu — que la grâce et la paix soient sur lui — est universelle et qu'elle s'adresse à tous les mondes : *O hommes ! Je suis pour vous tous un envoyé de Dieu* (40) ; *Béni soit celui qui a révélé (graduellement le livre de) la*

---

(38) Cor., al-Ahzâb , verset 6
(39) Cor., al-Shûrâ , verset 23
(40) Cor., al-A'râf , verset 158

الَّذي نَزَّلَ الفُرْقَانَ عَلَى عَبْدِهِ لِيَكُونَ لِلْعَالَمِينَ نَذِيرًا (٤١) ؛ وَأُوحِيَ إِلَيَّ هَذَا القُرْآن لأُنْذِرَكُمْ بِهِ وَمَنْ بَلَغَ (٤٢) .

وَنَتَبَرَّأُ مِنْ كُلِّ عَقِيدَةٍ تُنَافِي عَقَائِدَ السَّلَفِ الصَّالِحِ وَأَهْلِ السُّنَّةِ وَالجَمَاعَةِ لأَنَّهَا تُخَالِفُ الكِتَابَ وَالسُّنَّةَ، وَنَتَمَسَّكُ بِكِتَابِ اللَّهِ تَعَالَى وَسُنَّةِ نَبِيِّهِ عَلَيْهِ الصَّلاَةُ وَالسَّلاَمُ، وَمَا كَانَ عَلَيْهِ السَّلَفُ الصَّالِحُ. وَكَرَامَاتُ الأَوْلِيَاءِ حَقٌّ : وَيَخْلُقُ مَا لاَ تَعْلَمُونَ (٤٣). وَيَجْمَعُ كُلَّ هَذِهِ المَعَانِي قَوْلُنَا لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ. فَعَلَى المُؤْمِنِ أَنْ يُكْثِرَ مِنْ ذِكْرِهَا مُسْتَحْضِرًا لِمَا حَوَتْهُ مِنْ هَذِهِ المَعَانِي مُعْتَقِدًا بِهَا مُؤْمِنًا، لِيَفُوزَ بِالإِيمَانِ فِي الدُّنْيَا وَ بِالنَّجَاةِ فِي الآخِرَةِ، فَهِيَ أَفْضَلُ الذِّكْرِ : "أَفْضَلُ مَا قُلْتُهُ أَنَا وَالنَّبِيُّونَ مِنْ قَبْلِي : لاَ

(٤١) سورة الفرقان، الآية ١
(٤٢) سورة الأنعام، الآية ١٩
(٤٣) سورة النحل، الآية ٨

distinction à son serviteur pour faire de lui l'avertisseur des mondes (41) ; *Ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse vous et ceux auxquels il parviendra* (42).

Nous dénonçons toute doctrine qui contredit celle de nos pieux ancêtres et de la communauté sunnite comme s'opposant au Livre Saint et à la tradition prophétique. Nous nous en tenons au Livre de Dieu, à la tradition de Son Prophète et celle de nos pieux ancêtres. En outre, les miracles des saints sont une réalité : *Et Dieu créera ce que vous ne savez pas* (43).

Toute ces explications sont contenues dans la porfession de foi : “Il n'y a pas de divinité en dehors de Dieu et Muhammad est l'Envoyé de Dieu”. Le croyant se doit de la répéter régulièrement, en ayant présent à l'esprit les multiples significations qu'elle renferme de façon à obtenir la réussite en ce monde (c'est-à-dire la foi), et dans l'au-delà (c'est-à-dire la récompense). Cette parole est le meilleur des *dhikrs* : “La meilleure chose que j'ai dite, moi et les prophètes qui m'ont précédé est : Il n'y a pas de divinité en dehors de Dieu et Muhammad est l'envoyé de Dieu”.

(41) Cor., al-Furqân , verset 1
(42) Cor., al-An'âm , verset 19
(43) Cor., al-Nahl , verset 8

إِلَـهَ إِلاَ اللَّهُ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّه". اللَّهُمَّ اخْتِمْ لَهُ بِالْحُسْنَى مَنْ كَانَ آخِرِ كَلاَمِه مِنَ الدُّنْيَا لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ دَخَلَ الجَنَّةَ.

الخِتَام

وَلَمَّا فَاحَ مِسْكُ الخِتَامِ عِنْدَ التَّمَامِ سَمَّيْتُهَا بِالفَرَائِد الحِسَانِ فِي عَقَائِدَ الإِيمَانِ، أَسْأَلُ اللَّه تَعَالَى أَنْ يَنْفَعَنِي بِهَا وَيَنْفَع ذُرِّيَّتِي وَجَمِيعَ المُسْلِمِينَ فِي الدُّنْيَا وَالآخِرَة، إِنَّهُ سَمِيعٌ مُجِيبٌ. وَالحَمْدُ لِلَّه رَبِّ العَالَمِينَ، وَلاَ حَوْلَ وَلاَ قُوَّةَ إِلاَّ بِاللَّه العَلِيِّ العَظِيمِ، وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّد النَّبِيِّ الأُمِّيِّ وَعَلَى آلِهِ وَصَحْبِه أَجْمَعِينَ آمِينْ آمِينْ آمِينْ

قَالَهُ بِفَمِه وَرَقَمَهُ بِقَلَمِه العَبْدُ الفَقِيرُ إِلَى المَوْلَى الغَنِي إِبْرَاهِيمُ بْنُ إِسْمَاعِيلَ ابْن مُحَمَّد الصِّدِّيق بْنِ مُحَمَّدٍ الحَسَنِ بْنِ مُحَمَّدِ العَرَبِي اليَعْقُوبِي الحَسَنِي الإِدْرِيسِي، الدِّمَشْقِي مَوْلِدًا وَإِقَامَةً، الحَنَفِي المَالِكِي مَذْهَبًا، الأَشْعَرِي المَاتُرِيدِي عَقِيدَةً، الشَّاذَلِي القَادِرِي طَرِيقَةً، المُدَرِّسُ فِي مَسَاجِدِ دِمَشْق، كَانَ اللَّهُ لَهُ وَلِجَمِيعِ المُسْلِمِينَ.

Mon Dieu, accorde-nous une fin bienheureuse, car “celui dont la dernière parole en ce monde est : il n’y a pas de divinité en dehors de Dieu et Muhammad est l’Envoyé de Dieu, entrera au paradis.”

Conclusion

Lorsque le parfum de la fin s’est fait sentir, j’ai donné pour nom à cette épître “Les Beautés incomparables en matière de foi.” Je demande à Dieu — exalté soit-Il — d’en faire un ouvrage utile pour moi-même, ma descendance et pour l’ensemble des musulmans en ce monde et dans l’au-delà, car Il entend et exauce les invocations. La louange revient à Dieu le Seigneur des mondes. Il n’est de force et de puissance que par Dieu le très Haut, le Sublime. Que la grâce soit sur notre seigneur Muhammad, le Prophète illettré ainsi que sur sa famille et tous ses compagnons. Amîn, Amîn, Amîn.

Ces paroles ont été prononcées et écrites de la main du serviteur indigent vis-à-vis de son Seigneur Souverain, Ibrâhîm fils d’Ismâ‘îl, fils de Muhammad al-Siddîq, fils de Muhammad al-Hassan, fils de Muhammad al-‘Arabî, al Ya‘qûbî, al-Hassanî, al-Idrîssî, Damascain de naissance et de résidence, hanéfite et

تَمَّ فِي الثَّانِي عَشَرَ رَبِيعِ الأَوَّل عَامَ اثْنَيْنِ وَأَرْبَعُمَائَةٍ وَأَلْف هِجْرِيَّة، المُوَافَقُ لِلثَّالِث عَشَرْ كَانُون الثَّانِيَ عَامْ اثْنَيْنَ وَثَمَانِينَ وَتِسْعُمَائَةٍ وَأَلْفَ مِيلاَدِيَّة، يَوْمَ الأَرْبِعَاء مَسَاء عَلَى يَدِ مُؤَلِّفِهِ إِبرَاهِيمْ الْيَعْقُوبِي.

malikite d'obédience, professant les doctrines ash'arite et mâturîdî, affilié aux tarîqa shâdhiliyya et qâdiriyya, et enseignant dans les mosquée de Damas, que Dieu soit avec nous ainsi qu'avec tous les musulmans.

Cette épître a été terminée le douze du mois Rabî' al-Awwal mille quatre cent deux de l'hégire correspondant au 13 Janvier mille neuf cent quatre vingt deux du calendrier chrétien, et ce, de la main de son auteur Ibrâhîm al-Ya'qûbî un mercredi soir.

Table des matières

Achevé d'imprimer en juin 1999
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : juin 1999
Numéro d'impression : 906113

Imprimé en France